



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL DU 2 AVRIL 2021

Date de convocation	24 mars 2021
Membres titulaires en exercice	68
Présents	14
Audio Visio conférence	29
Votants	43 + 4 pouvoirs
Pour : 47 Contre : 0 Abstention : 0	
<p>L'an deux mille vingt et un, le 2 avril à quatorze heures trente, le Comité Syndical dûment convoqué, s'est réuni dans la salle de réunion de l'USEDA – Laon.                  Sous la présidence de Monsieur Eric DELHAYE.  <b>Monsieur Fortunato BIANCHINI est élu secrétaire de séance.</b></p>	

### 2021-09 Approbation du Compte de Gestion 2020

#### Étaient Présents Mesdames et Messieurs les délégués titulaires (ou leurs suppléants)

<p><b>Département de l'Aisne</b>  <b>Titulaires</b>                  BERTRAND Marie Françoise, CHAMPENOIS Françoise, FOURNIE TURQUIN Brigitte, FUSELIER Michèle, MOUFLARD Claude, VANNOBEL Bernadette, VARLET Caroline</p>	<p><b>Suppléants</b>                  BEAUVOIS Bruno, CARREAU Michel, ITTELET Isabelle, SAILLARD Marion, SEBASTIAN Monique, TIMMERMAN Philippe, VANIER Frédéric,</p>
<p><b>Canton d'Oulchy le Château (CC)</b>  <b>Titulaire</b>                  DRIVIERE Frédérique</p>	<p><b>Suppléant</b>                  MUZART Hervé</p>
<p><b>Chauny Terancier La Fère (CA)</b>  <b>Titulaires</b>                  ALLART Nicole, BIANCHINI Fortunato, DEMONT Pascal, IGNASZAK Dominique, LELONG Sylvie, LIRUSSI Mario</p>	<p><b>Suppléants</b>                  BRONCHAIN Bernard, CHOMBART Jean-Marie, DE ABREU Antoine, GOETZ Patricia, GONCALVES Philippe, PENE Laurent</p>
<p><b>Pays du Vermandois (CC)</b>  <b>Titulaires</b>                  LOCQUET Jean-Pierre, PARENT Christophe, PASSET Francis, PICARD Myriam</p>	<p><b>Suppléants</b>                  CORNAILLE Thierry, MILHEM Jean-Luc, PASSET Xavier, ROY Sylvie</p>
<p><b>Région de Château-Thierry (CA)</b>  <b>Titulaires</b>                  JACQUIN Claude, LARCHE Marie-Odile, MANGIN Eric, MARICOT Anne, REZZOUKI Mohamed, SCLAVON Jean-Marc</p>	<p><b>Suppléants</b>                  BARBIER Maryvonne, CARLIER Michel, CONTOZ Julie, FRERE Stéphane, LAZARO Patrice, SIMON Martine</p>



<p><b>Laonnois (Sirtom)</b> <b>Titulaires</b> ANANIE Christophe, BRICOT Martine, BUFFET Yves, BUVRY Benoît, DELHAYE Eric, DUCAT Philippe, LABEL Béatrice, PHILIPPOT Claude, RIVIERE Harry</p>	<p><b>Suppléants</b> ALLUCHON Jean Maurice, CENTONZE SANDRAS Ambroise, DELPECH Nadège, FRAISE Mathieu, GIRARD Hervé, MERLO Jean Marie, PIRE Philippe, PORTAS Jacques, TUJEK Annie</p>
<p><b>Pays de la Serre (CC)</b> <b>Titulaires</b> RIBEIRO Carole, VUILLIOT Christian</p>	<p><b>Suppléants</b> DUPONT Louise, GABET Grégory</p>
<p><b>des Trois Rivières (CC)</b> <b>Titulaires</b> BRANQUART Marinella, DUVERDIER Jérôme, LANDERIEUX Michel</p>	<p><b>Suppléants</b> BOURGEOIS Sylvain, GREHANT Bernard, WAUTHIER Guy,</p>
<p><b>Val de l'Aisne (CC)</b> <b>Titulaires</b> LUCAS Carlos, GOIN Christophe, MARCELLIN Bruno</p>	<p><b>Suppléants</b> CENDRA Francis, PASCARD Benoît, VOITURON Marc</p>
<p><b>Val de l'Oise (CC)</b> <b>Titulaires</b> BEAUVAIS Didier, SIMEON Julien</p>	<p><b>Suppléants</b> DECARSIN Bruno, LESUR Christian</p>
<p><b>Du Saint-Quentinois (CA)</b> <b>Titulaires</b> ACCART Jean-Marie, BERTONNET Jean-Michel, BOUTROY Elie, GONDRI Jean-Marie, MAGNIEZ Michel, MORTELLI Roland, POTEL Agnès, RACHESBOEUF Alain, WEBER Jean-Marc</p>	<p><b>Suppléants</b> ARDAENS Virginie, BLONDEL Fabien, CARAMELLE Philippe, DEFRANCE Thierry, DESTOMBES Bernard, FRANCOIS Christophe, LEICHNAM Sylvette, MALLIARD Djamila, ROBERT Sylvie</p>
<p><b>GrandSissoons Agglomération</b> <b>Titulaires</b> BEZIN Jean-Marc, COUTEAU Marc, DESUMEUR Alex, D'HIVER Gérard, DROUX François, FERTON HERPE Thérèse</p>	<p><b>Suppléants</b> BRASSET Xavier, COUTEAU Jean-Marie, LANGE Sébastien, MARCHAL Jean-Bernard, MATHAUT Dominique, REYT Alain</p>
<p><b>Thiérache du Centre (CC)</b> <b>Titulaires</b> CHOULETTE Jérémy, RENAUX Jean-Paul, VAN ISACKER Jean</p>	<p><b>Suppléants</b> CHANTRAINE LION Maud, DUMORTIER Daniel, LUSTENBERGER Corinne</p>
<p><b>Retz en Valois (CC)</b> <b>Titulaires</b> CANTOT Dominique, DELVAL Yveline, DESCAMPS Lisiane, POTEAUX Christian</p>	<p><b>Suppléants</b> BRANQUART André, DAVIN Benoît, DESSIGNY Jocelyn, VALIERGUE Anne-Benoîte</p>
<p><b>Thiérache Sambre et Oise (CC)</b> <b>Titulaires</b> HUYGHE Willy, WATEAU Joël</p>	<p><b>Suppléants</b> DRUAUX Pascal, EGRET Jean-Luc</p>
<p><b>Les Portes de Thiérache (CC)</b> <b>Titulaire</b> PAGNON Jean-François</p>	<p><b>Suppléante</b> LORINETTE Monique</p>

**Étaient absents excusés ayant donné pouvoir, Mesdames et Messieurs les délégués :**

Françoise CHAMPENOIS donne pouvoir à Marc COUTEAU  
Jean-Marie GONDRI donne pouvoir à Roland MORTELLI  
Mario LIRUSSI donne pouvoir à Dominique IGNASZAK  
Christian VUILLIOT donne pouvoir Carole RIBEIRO



**Etaient absents excusés Mesdames et Messieurs les délégués :**

Brigitte FOURNIE-TURQUIN, Nadège DELPECH, Francis PASSET, Claude JACQUIN, Benoit DAVIN, Elie BOUTROY, Virginie ARDAENS, Philippe CARMELLE, Christophe FRANCOIS, Sylvette LEICHNAM, Bruno MARCELLIN, Marc VOITURON, Julien SIMEON.

**Etaient présents en Audio et Visio conférence :**

Marie-Françoise BERTRAND, Michèle FUSELIER, Bernadette VANNOBEL, Caroline VARLET, Frédérique DRIVIERE, Nicole ALLART, Pascal DEMONT, Sylvie LELONG, Christophe ANANIE, Martine BRICOT, Harry RIVIERE, Christophe PARENT, Michel CARLIER, Martine SIMON, Yveline DELVAL, Lisiane DESCAMPS, Christian POTEAUX, Jean Marie ACCART, Michel MAGNIEZ, Roland MORTELLI, Alain RACHESBOEUF, Thérèse FERTON-HERPE, Jean VAN ISACKER, Corinne LUSTENBERGER, Willy HUYGHE, Jérôme DUVERDIER, Michel LANDERIEUX, Carlos LUCAS, Bruno DECARSIN.



## **2021-09 Approbation du Compte de Gestion 2020**

Le compte de gestion est l'ensemble des documents justifiant et résumant la totalité des opérations exécutées, sous sa responsabilité, par un comptable principal dans le cadre de la gestion financière de l'Etat, des Collectivités Locales ou de tout autre organisme public pour un exercice donné.

Le compte de gestion de l'exercice 2020 est dressé par Madame Nathalie MERIOT du 1<sup>er</sup> janvier au 31 août 2020 et Monsieur Serge OLIVON du 1<sup>er</sup> septembre 2020 au 31 décembre 2020, Payeurs Départementaux.

Le compte de gestion sera tenu à la disposition des délégués syndicaux. Toutefois, les principales pièces, comme la synthèse des résultats budgétaires de l'exercice et le bilan, sont jointes en annexe.

Il est proposé d'approuver le compte de gestion 2020 de Madame et Monsieur les Payeurs Départementaux en concordance avec le compte administratif du budget 2020.

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2020 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par Madame et Messieurs les Payeurs Départementaux accompagné des états de développement de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer, il est donc proposé d'approuver la délibération suivante :

Après s'être assuré que les Payeurs Départementaux ont repris dans leurs écritures le montant de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'ils ont procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il leur ont prescrit de passer dans leurs écritures.

Le **Comité Syndical**, après en avoir délibéré,

1°) Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2020 au 31 décembre 2020, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

2°) Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2020 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires ;

3°) Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

- **Déclare** que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2020 par Madame et Monsieur les Payeurs Départementaux, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Fait en séance, les jour, mois et an que dessus.

Laon, le 6 avril 2021

Le Président



Eric Delhaye



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL DU 2 AVRIL 2021

Date de convocation	24 mars 2021
Membres titulaires en exercice	68
Présents	13
Audio Visio conférence	29
Votants	42 + 4 pouvoirs
Pour : 46 Contre : 0 Abstention : 0	
<p>L'an deux mille vingt et un, le 2 avril à quatorze heures trente, le Comité Syndical dûment convoqué, s'est réuni dans la salle de réunion de l'USEDA - Laon.                  Sous la présidence de Monsieur Eric DELHAYE.  <b>Monsieur Fortunato BIANCHINI est élu secrétaire de séance.</b></p>	

### **2021-10 Approbation du Compte Administratif 2020**

#### **Étaient Présents Mesdames et Messieurs les délégués titulaires (ou leurs suppléants)**

<p><b>Département de l'Aisne</b>  <b>Titulaires</b>                  BERTRAND Marie Françoise, CHAMPENOIS Françoise, FOURNIE TURQUIN Brigitte, FUSELIER Michèle, MOUFLARD Claude, VANNOBEL Bernadette, VARLET Caroline</p>	<p><b>Suppléants</b>                  BEAUVOIS Bruno, CARREAU Michel, ITTELET Isabelle, SAILLARD Marion, SEBASTIJAN Monique, TIMMERMAN Philippe, VANIER Frédéric,</p>
<p><b>Canton d'Oulchy le Château (CC)</b>  <b>Titulaire</b>                  DRIVIERE Frédérique</p>	<p><b>Suppléant</b>                  MUZART Hervé</p>
<p><b>Chauny Ternier La Fère (CA)</b>  <b>Titulaires</b>                  ALLART Nicole, BIANCHINI Fortunato, DEMONT Pascal, IGNASZAK Dominique, LELONG Sylvie, LIRUSSI Mario</p>	<p><b>Suppléants</b>                  BRONCHAIN Bernard, CHOMBART Jean-Marie, DE ABREU Antoine, GOETZ Patricia, GONCALVES Philippe, PENE Laurent</p>
<p><b>Pays du Vermandois (CC)</b>  <b>Titulaires</b>                  LOCQUET Jean-Pierre, PARENT Christophe, PASSET Francis, PICARD Myriam</p>	<p><b>Suppléants</b>                  CORNAILLE Thierry, MILHEM Jean-Luc, PASSET Xavier, ROY Sylvie</p>
<p><b>Région de Château-Thierry (CA)</b>  <b>Titulaires</b>                  JACQUIN Claude, LARCHE Marie-Odile, MANGIN Eric, MARICOT Anne, REZZOUKI Mohamed, SCLAVON Jean-Marc</p>	<p><b>Suppléants</b>                  BARBIER Maryvonne, CARLIER Michel, CONTOZ Julie, FRERE Stéphane, LAZARO Patrice, SIMON Martine</p>



<p><b>Laonnois (Sirtom)</b> <b>Titulaires</b> ANANIE Christophe, BRICOT Martine, BUFFET Yves, BUVRY Benoît, DELHAYE Eric, DUCAT Philippe, LEBEL Béatrice, PHILIPPOT Claude, RIVIERE Harry</p>	<p><b>Suppléants</b> ALLUCHON Jean Maurice, CENTONZE SANDRAS Ambroise, DELPECH Nadège, FRAISE Mathieu, GIRARD Hervé, MERLO Jean Marie, PIRE Philippe, PORTAS Jacques, TUJEK Annie</p>
<p><b>Pays de la Serre (CC)</b> <b>Titulaires</b> RIBEIRO Carole, VUILLIOT Christian</p>	<p><b>Suppléants</b> DUPONT Louise, GABET Grégory</p>
<p><b>des Trois Rivières (CC)</b> <b>Titulaires</b> BRANQUART Marinella, DUVERDIER Jérôme, LANDERIEUX Michel</p>	<p><b>Suppléants</b> BOURGEOIS Sylvain, GREHANT Bernard, WAUTHIER Guy,</p>
<p><b>Val de l'Aisne (CC)</b> <b>Titulaires</b> LUCAS Carlos, GOIN Christophe, MARCELLIN Bruno</p>	<p><b>Suppléants</b> CENDRA Francis, PASCARD Benoit, VOITURON Marc</p>
<p><b>Val de l'Oise (CC)</b> <b>Titulaires</b> BEAUVAIS Didier, SIMEON Julien</p>	<p><b>Suppléants</b> DECARSIN Bruno, LESUR Christian</p>
<p><b>Du Saint-Quentinois (CA)</b> <b>Titulaires</b> ACCART Jean-Marie, BERTONNET Jean-Michel, BOUTROY Elie, CONDRY Jean-Marie, MAGNIEZ Michel, MORTELLI Roland, POTEL Agnès, RACHESBOEUF Alain, WEBER Jean-Marc</p>	<p><b>Suppléants</b> ARDAENS Virginie, BLONDEL Fabien, CARAMELLE Philippe, DEFRANCE Thierry, DESTOMBES Bernard, FRANCOIS Christophe, LEICHNAM Sylvette, MALLIARD Djamila, ROBERT Sylvie</p>
<p><b>GrandSissoons Agglomération</b> <b>Titulaires</b> BEZIN Jean-Marc, COUTEAU Marc, DESUMEUR Alex, D'HIVER Gérard, DROUX François, FERTON HERPE Thérèse</p>	<p><b>Suppléants</b> BRASSET Xavier, COUTEAU Jean-Marie, LANGE Sébastien, MARCHAL Jean-Bernard, MATHAUT Dominique, REYT Alain</p>
<p><b>Thiérache du Centre (CC)</b> <b>Titulaires</b> CHOULETTE Jérémy, RENAUX Jean-Paul, VAN ISACKER Jean</p>	<p><b>Suppléants</b> CHANTRAINE-LION Maud, DUMORTIER Daniel, LUSTENBERGER Corinne</p>
<p><b>Retz en Valois (CC)</b> <b>Titulaires</b> CANTOT Dominique, DELVAL Yveline, DESCAMPS Lisiane, POTEAU Christian</p>	<p><b>Suppléants</b> BRANQUART André, DAVIN Benoit, DESSIGNY Jocelyn, VALIERGUE Anne-Benoîte</p>
<p><b>Thiérache Sambre et Oise (CC)</b> <b>Titulaires</b> HUYGHE Willy, WATEAU Joël</p>	<p><b>Suppléants</b> DRUAUX Pascal, EGRET Jean-Luc</p>
<p><b>Les Portes de Thiérache (CC)</b> <b>Titulaire</b> PAGNON Jean-François</p>	<p><b>Suppléante</b> LORLETTE Monique</p>

**Étaient absents excusés ayant donné pouvoir, Mesdames et Messieurs les délégués :**

Françoise CHAMPENOIS donne pouvoir à Marc COUTEAU  
Jean-Marie GONDROY donne pouvoir à Roland MORTELLI  
Mario LIRUSSI donne pouvoir à Dominique IGNASZAK  
Christian VUILLIOT donne pouvoir Carole RIBEIRO



**Etaient absents excusés Mesdames et Messieurs les délégués :**

Brigitte FOURNIE-TURQUIN, Nadège DELPECH, Francis PASSET, Claude JACQUIN, Benoit DAVIN, Elie BOUTROY, Virginie ARDAENS, Philippe CAMELLE, Christophe FRANCOIS, Sylvette LEICHNAM, Bruno MARCELLIN, Marc VOITURON, Julien SIMEON.

**Etaient présents en Audio et Visio conférence :**

Marie-Françoise BERTRAND, Michèle FUSELIER, Bernadette VANNOBEL, Caroline VARLET, Frédérique DRIVIERE, Nicole ALLART, Pascal DEMONT, Sylvie LELONG, Christophe ANANIE, Martine BRICOT, Harry RIVIERE, Christophe PARENT, Michel CARLIER, Martine SIMON, Yveline DELVAL, Lisiane DESCAMPS, Christian POTEAUX, Jean Marie ACCART, Michel MAGNIEZ, Roland MORTELLI, Alain RACHESBOEUF, Thérèse FERTON-HERPE, Jean VAN ISACKER, Corinne LUSTENBERGER, Willy HUYGHE, Jérôme DUVERDIER, Michel LANDERIEUX, Carlos LUCAS, Bruno DECARSIN.





## **2021-10 Approbation du Compte Administratif 2020**

Le compte administratif se définit comme « le bilan financier » et présente les résultats de l'exécution du budget de l'année. A la différence du compte de gestion, le compte administratif est établi à partir de la comptabilité de l'ordonnateur. Le compte administratif doit être impérativement voté par l'assemblée délibérante avant le 30 juin de l'année suivant l'exercice considéré (article L 1612-12 du Code Général des Collectivités Territoriales).

Le Syndicat Départemental étant assujéti à la TVA, les montants indiqués sont hors taxes (HT).

Les tableaux récapitulatifs du compte administratif 2020 sont joints en annexe.

Leur analyse fait ressortir :

### **Dépenses de fonctionnement : 28.764.581.14 €**

Les principales dépenses sont réparties selon les chapitres suivants :

- Chapitre 011 : Charges à caractère général pour un montant total réalisé de 20.091.529,87 € couvrant les charges des centres de traitement exploités par Valor'Aisne et les prestations de traitement confiées à des sociétés spécialisées.

Les prévisions budgétaires 2020 sur ce chapitre s'élevaient à 21.422.031,99 €. La différence constatée entre les prévisions et les réalisations s'élève à 1.330.502,12 € et provient pour l'essentiel des postes de dépenses suivants :

- Baisse des tonnages traités en déchèteries du fait de la crise sanitaire : - 1.174.965 €
- Baisse des dépenses sur les sites d'exploitation malgré les achats importants de masques : - 214.825 €
- Baisse des frais généraux : - 298.411 €



Des dépenses supplémentaires sur les postes suivants :

- Prestations traitement en porte à porte : + 44.960 €
  - Eco centre : + 36.810 €
  - Contrat Citéo et Valorisation : + 275.929 €
- Chapitre 012 : Charges de personnel pour un montant réalisé de 5.447.710,93 € soit 352.289,07 € de moins que la prévision budgétaire.

L'effectif du syndicat au 31 décembre 2019 comptait 129 agents permanents dont la répartition est la suivante :

- Agents titulaires ou stagiaires : 106
  - Emplois de droit privé : 1
  - Non titulaires permanents : 22
- Chapitre 022 : Dépenses imprévues
- Chapitre 65 : Autres charges de gestion courante

Réalisations 37.965,95 € pour les indemnités des élus

- Chapitre 66 : Charges financières

Le montant des remboursements des intérêts des emprunts s'élève à 459.217,76 €. Cette dépense est prise en charge à hauteur de 226.408,21€ par le Conseil Départemental pour le remboursement de 80% des intérêts des emprunts contractés pour la réalisation de l'Ecocentre la Tuilerie et le centre de transfert de Fontaine-lès-Vervins.



La prévision pour le recours à une avance de trésorerie n'a pas été utilisée.

➤ Chapitre 042 : Amortissements

↳ Le montant des amortissements s'élève à 2.493.467,59 €.

➤ Chapitre 68 : Dotations provisions

↳ La provision post exploitation à l'article 6875 d'un montant de 234.689,04 € est calculée selon les tonnages traités sur l'Ecocentre la Tuilerie en 2020 sur la base de 3,50 € par tonne enfouie.

**Recettes de fonctionnement : 30.070.627,28 €**

Réparties selon les chapitres suivants :

➤ Chapitre 013 : Atténuation de charges pour un montant réalisé de 173.766,55 € correspondant au remboursement d'arrêts maladie, accidents de travail, congés maternité et de paternité, heures syndicales.

➤ Chapitre 70 : Produits de services pour un montant de 5.433.539,33 € correspondant à :

- Des recettes de traitement des DAE (2 mois), matériaux de recouvrement et vente d'électricité sur l'Ecocentre la Tuilerie pour un montant de 354.818,47 €
- Les ventes de matériaux issus des déchèteries pour un montant de 916.693,05 €. Ces montants sont reversés aux collectivités.
- Les soutiens et les ventes de matériaux pour les collectivités nous ayant confié le contrat avec CITEO pour un montant de 3.446.351,15 €. Ces montants sont reversés aux collectivités.
- La vente de produits hors contrats 192.065,05 € ;
- Des prestations effectuées pour des collectivités adhérentes : convention gestion partagée du site de Laon (faubourg de Leuilly), refacturation location contenants... pour 523.611,61 €.



- Chapitre 74: Dotations et participations pour un montant de 23.920.465,09 € correspondant à :
  - La participation du Conseil Départemental au remboursement des intérêts d'emprunts pour l'Ecocentre la Tuilerie et le centre de transfert de Fontaine-lès-Vervins pour 226.408,21 € ;
  - Les contributions des membres pour un montant total de 23.559.056,88 € ;
  - Subvention de l'ADEME pour le CODEC : 135.000 €
  
- Chapitre 75: autres produits de gestion courante pour 66.524,28 € correspondant à la participation des agents sur les chèques déjeuners. Les agents qui le souhaitent bénéficient d'1 chèque déjeuner par jour travaillé d'une valeur de 7,50 €. La collectivité participe à hauteur de 4,50 € par chèque déjeuner. Au 31 décembre 2020, 120 agents en bénéficiaient.
  
- Chapitre 77 : produits exceptionnels pour un montant de 46.616,45 €.

Ce montant correspond pour l'essentiel à des remboursements de sinistres, reversement du supplément familial...
  
- Chapitre 42: amortissement des subventions d'équipements pour un montant de 429.715,58 €.



## Résultat de fonctionnement

Le résultat de fonctionnement (*hors prélèvement pour investissement*) 2020 s'élève à :

1.306.046,14 €

Le résultat de fonctionnement cumulé de 2003 à 2019 est de

2.870.580,99 €

Soit un résultat cumulé de

4.176.627,13 €

Affecté au budget primitif 2021 au compte :

1068 de la section d'investissement pour un montant de

400.661 €

002 de la section de fonctionnement pour un montant de

3.775.966,13 €

## Dépenses d'investissement : 3.593.918,83 €

Lors du vote du budget primitif 2020, les dépenses d'investissement ont été votées par opération :

- Opération non affectée
- Écocentre la Tuilerie
- Aménagement de sites
- Etudes de prétraitement
- Aménagement process
- Siège
- Plateforme de compostage Fontaine-lès-Vervins

Ce qui permet en plus de la souplesse budgétaire du vote des crédits par opération, une meilleure lisibilité et une identification plus facile des prévisions et des réalisations.

Le détail des réalisations de ces opérations est le suivant :

- **Opération non affectée**, pour un montant de **2.169.871,65 €** comprenant :

L'amortissement des subventions d'investissements sur les biens amortis : 429.715,58 €.

Le remboursement de l'amortissement des emprunts : 1.740.156,07 €.



Sur ce montant le Conseil Départemental rembourse 496.784,50 € concernant 80 % de l'annuité des emprunts pour la réalisation de l'Ecocentre la Tuilerie et le centre de transfert de Fontaine-lès-Vervins,

- **Ecocentre la Tuilerie** : pour un montant de **877.812,86 €** correspondant aux travaux sur alvéoles, ainsi qu'à des travaux de réseaux. Les restes à réaliser d'un montant de **1.229.335 €** seront ajoutés aux crédits 2021.

Suivi de l'autorisation de programme d'un montant total de 24.235.503 €

Années	Total	2005 à 2018	2020	2021	2022
AP 2019	24 235 503.00 €	20 461 979.09 €	2 383 056.00 €	- €	1 390 467.91 €
Réalisé	21 339 788.92 €	20 461 976.06 €	877 812.86 €		
Modifications 2020	0.00 €	0.00 €	-1 505 243.14 €	1 653 172.00 €	- 147 928.86 €
Nouveaux montants					
AP-CP 2020	24 235 503.00 €	20 461 979.09 €	877 812.86 €	1 653 172.00 €	1 242 539.05 €

- **Aménagements de sites** pour un montant réalisé de **323.691,68 €** correspondant à des interventions sur les convoyeurs de chaînes de tri, des travaux de bâtiments, de mise en sécurité, l'achat de benne ampirol et camion, compacteur, voitures...les restes à réaliser d'un montant de **173.677 €** permettront de régler les dépenses engagées dont les factures n'étaient pas réceptionnées le 31 décembre 2020 et particulièrement 2 bennes pour le transfert.
- **Plateforme de compostage Fontaine les Vervins : 218.392,64 €** pour l'acquisition de cet équipement. Les restes à réaliser d'un montant de **3.500 €** permettront de réaliser la clôture.
- **Aménagement process** : Pour un montant réalisé de **4.150 €** correspondant à l'assistance à maîtrise d'ouvrage. Les restes à réaliser d'un montant de **174.035 €** ajoutés aux crédits 2021 permettront de réaliser les travaux du process pour l'extension des consignes de tri.



Suivi de l'autorisation de programme d'un montant total de 5.396.640 €

Années	TOTAL	CP2019	CP 2020	CP 2021
AP2019	5 389 002.00 €	22 595.00 €	178 185.00 €	5 188 222.00 €
Réalisé	26 745.00 €	22 595.00 €	4 150.00 €	
Modifications	34 383.00 €	- €	- 174 035.00 €	208 418.00 €
Nouvelle AP	5 423 385.00 €	22 595.00 €	4 150.00 €	5 396 640.00 €

#### **Recettes d'investissement : 4.435.301.81 €**

Les recettes d'investissement sont constituées par :

- Un autofinancement de **3.244.534,59 €** constitué par l'amortissement des biens acquis les années 2003 à 2019 de 2.493.467,59 € et par un virement de la section de fonctionnement de 751.067 € ;
- Le remboursement du capital des emprunts par le Conseil Départemental de l'Aisne pour un montant de **496.784,50 €** ;
- Une subvention du Département pour un montant de **676.807,29 €**
- Le remboursement de l'alarme intrusion par le SIRTOM du Laonnois : **16.945,40 €**
- Le remboursement de frais d'actes pour l'acquisition de Fontaine les Vervins : **230,03 €**.

#### **Résultat d'investissement :**



Le résultat d'investissement s'élève à : 1.650.114,37

	Dépenses	Recettes
Restes à réaliser	1.580.547 €	0 €

Les résultats budgétaires de l'exercice 2020 sont les suivants :

	Fonctionnement	Investissement	Total
Résultat antérieur	2.870.580,99 €	808.731,39 €	3.679.312,38 €
Recettes	30.070.627,28 €	4.435.301,81 €	34.505.929,09 €
Dépenses	28.764.581,14 €	3.593.918,83 €	32.358.499,97 €
Résultat cumulé	4.176.627,13 €	1.650.114,37 €	5.826.741,50 €

Considérant qu'il convient d'élire un Président de séance lors de l'approbation du compte administratif, dressé par Monsieur le Président, dans la mesure où celui-ci ne peut prendre part au vote,



Après en avoir délibéré, le **Comité Syndical**,

- **Elit** Monsieur Jean-Paul Renaux, Président de séance, pour l'approbation du compte administratif 2020 présenté par Monsieur Éric Delhaye, le Président en exercice ;
- **Approuve** le compte administratif 2020, en l'absence de Monsieur le Président qui, s'étant retiré, n'a pas pris part au vote ;
- **Constata** pour la comptabilité principale les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;
- **Reconnaît** la sincérité des restes à réaliser ;
- **Arrête** les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus ;
- **Reporte** en totalité l'excédent de fonctionnement cumulé au 31 décembre 2020 de 4.176.627,13 € et procède aux affectations suivantes :
  - \* Résultat de fonctionnement :
  - 400.661 € au compte 1068 de la section d'investissement ;
  - 3.775.966,13 € au compte 002 de la section de fonctionnement.
- **Reporte** en totalité l'excédent de la section d'investissement 2020 pour un montant de 1.650.114,37 €.

Fait en séance, les jour, mois et an que dessus.

Laon, le 6 avril 2021

Le Président



Eric Delhaye



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL DU 2 AVRIL 2021

Date de convocation	24 mars 2021
Membres titulaires en exercice	68
Présents	14
Audio Visio conférence	29
Votants	43 + 4 pouvoirs
Pour : 47 Contre : 0 Abstention : 0	

L'an deux mille vingt et un, le 2 avril à quatorze heures trente, le Comité Syndical dûment convoqué, s'est réuni dans la salle de réunion de l'USEDA – Laon.  
 Sous la présidence de Monsieur Eric DELHAYE.  
**Monsieur Fortunato BIANCHINI est élu secrétaire de séance.**

### 2021-11 Approbation du Budget Primitif 2021

#### Étaient Présents Mesdames et Messieurs les délégués titulaires (ou leurs suppléants)

<p><b>Département de l'Aisne</b>  <b>Titulaires</b>                  BERTRAND Marie Françoise, CHAMPENOIS Françoise,                  FOURNIE TURQUIN Brigitte, FUSELIER Michèle,                  MOUFLARD Claude, VANNOBEL Bernadette, VARLET                  Caroline</p>	<p><b>Suppléants</b>                  BEAUVOIS Bruno, CARREAU Michel, ITTELET Isabelle,                  SAILLARD Marion, SEBASTIJAN Monique, TIMMERMAN                  Philippe, VANIER Frédéric,</p>
<p><b>Canton d'Oulchy le Château (CC)</b>  <b>Titulaire</b>                  DRIVIERE Frédérique</p>	<p><b>Suppléant</b>                  MUZART Hervé</p>
<p><b>Chauny Tergnier La Fère (CA)</b>  <b>Titulaires</b>                  ALLART Nicole, BIANCHINI Fortunato, DEMONT Pascal,                  IGNASZAK Dominique, LELONG Sylvie, LIRUSSI Marie</p>	<p><b>Suppléants</b>                  BRONCHAIN Bernard, CHOMBART Jean-Marie, DE ABREU                  Antoine, GOETZ Patricia, GONCALVES Philippe, PENE                  Laurent</p>
<p><b>Pays du Vermandois (CC)</b>  <b>Titulaires</b>                  LOCQUET Jean-Pierre, PARENT Christophe, PASSET                  Francis, PICARD Myriam</p>	<p><b>Suppléants</b>                  CORNAILLE Thierry, MILHEM Jean-Luc, PASSET Xavier,                  ROY Sylvie</p>
<p><b>Région de Château-Thierry (CA)</b>  <b>Titulaires</b>                  JACQUIN Claude, LARCHE Marie-Odile, MANGIN Eric,                  MARICOT Anne, REZZOUKI Mohamed, SCLAVON Jean-                  Marc</p>	<p><b>Suppléants</b>                  BARBIER Maryvonne, CARLIER Michel, CONTOZ Julie,                  FRERE Stéphane, LAZARO Patrice, SIMON Martine</p>



<p><b>Laonnois (Sirtom)</b> <b>Titulaires</b> ANANIE Christophe, BRICOT Martine, BUFFET Yves, BUVRY Benoît, DELHAYE Eric, DUCAT Philippe, LEBEL Béatrice, PHILIPPOT Claude, RIVIERE Harry</p>	<p><b>Suppléants</b> ALLUCHON Jean Maurice, CENTONZE SANDRAS Ambroise, DELPECH Nadège, FRAISE Mathieu, GIRARD Hervé, MERLO Jean Marie, PIRE Philippe, PORTAS Jacques, TUJEK Annie</p>
<p><b>Pays de la Serre (CC)</b> <b>Titulaires</b> RIBEIRO Carole, VUILLIOT Christian</p>	<p><b>Suppléants</b> DUPONT Louise, GABET Grégory</p>
<p><b>des Trois Rivières (CC)</b> <b>Titulaires</b> BRANQUART Marinella, DUVERDIER Jérôme, LANDERIEUX Michel</p>	<p><b>Suppléants</b> BOURGEOIS Sylvain, GREHANT Bernard, WAUTHIER Guy,</p>
<p><b>Val de l'Aisne (CC)</b> <b>Titulaires</b> LUCAS Carlos, GOIN Christophe, MARCELLIN Bruno</p>	<p><b>Suppléants</b> CENDRA Francis, PASCARD Benoit, VOITURON Marc</p>
<p><b>Val de l'Oise (CC)</b> <b>Titulaires</b> BEAUVAIS Didier, SIMEON Julien</p>	<p><b>Suppléants</b> DECARSIN Bruno, LESUR Christian</p>
<p><b>Du Saint-Quentinois (CA)</b> <b>Titulaires</b> ACCART Jean-Marie, BERTONNET Jean-Michel, BOUTROY Elie, CONDRIY Jean-Marie, MAGNIEZ Michel, MORTELLI Roland, POTE Agnès, RACHESBOEUF Alain, WEBER Jean-Marc</p>	<p><b>Suppléants</b> ARDAENS Virginie, BLONDEL Fabien, CARAMELLE Philippe, DEFRANCE Thierry, DESTOMBES Bernard, FRANCOIS Christophe, LEICHNAM Sylvette, MALLIARD Djamilia, ROBERT Sylvie</p>
<p><b>GrandSoissons Agglomération</b> <b>Titulaires</b> BEZIN Jean-Marc, COUTEAU Marc, DESUMEUR Alex, D'HIVER Gérard, DROUX François, FERTON HERPE Thérèse</p>	<p><b>Suppléants</b> BRASSET Xavier, COUTEAU Jean-Marie, LANGE Sébastien, MARCHAL Jean-Bernard, MATHAUT Dominique, REYT Alain</p>
<p><b>Thiérache du Centre (CC)</b> <b>Titulaires</b> CHOULETTE Jérémy, RENAUX Jean-Paul, VAN ISACKER Jean</p>	<p><b>Suppléants</b> CHANTRAINE LION Maud, DUMORTIER Daniel, LUSTENBERGER Corinne</p>
<p><b>Retz en Valois (CC)</b> <b>Titulaires</b> CANTOT Dominique, DELVAL Yveline, DESCAMPS Lisiane, POTEAUX Christian</p>	<p><b>Suppléants</b> BRANQUART André, DAVIN Benoit, DESSIGNY Jocelyn, VALIERGUE Anne-Benoîte</p>
<p><b>Thiérache Sambre et Oise (CC)</b> <b>Titulaires</b> HUYGHE Willy, WATEAU Joël</p>	<p><b>Suppléants</b> DRUAUX Pascal, EGRET Jean-Luc</p>
<p><b>Les Portes de Thiérache (CC)</b> <b>Titulaire</b> PAGNON Jean-François</p>	<p><b>Suppléante</b> LORLETTE Monique</p>

**Étaient absents excusés ayant donné pouvoir, Mesdames et Messieurs les délégués :**

Françoise CHAMPENOIS donne pouvoir à Marc COUTEAU  
Jean-Marie GONDRIY donne pouvoir à Roland MORTELLI  
Mario LIRUSSI donne pouvoir à Dominique IGNASZAK  
Christian VUILLIOT donne pouvoir Carole RIBEIRO

**Etaient absents excusés Mesdames et Messieurs les délégués :**

Brigitte FOURNIE-TURQUIN, Nadège DELPECH, Francis PASSET, Claude JACQUIN, Benoit DAVIN, Elie BOUTROY, Virginie ARDAENS, Philippe CARMELLE, Christophe FRANCOIS, Sylvette LEICHNAM, Bruno MARCELLIN, Marc VOITURON, Julien SIMEON.

**Etaient présents en Audio et Visio conférence :**

Marie-Françoise BERTRAND, Michèle FUSELIER, Bernadette VANNOBEL, Caroline VARLET, Frédérique DRIVIERE, Nicole ALLART, Pascal DEMONT, Sylvie LELONG, Christophe ANANIE, Martine BRICOT, Harry RIVIERE, Christophe PARENT, Michel CARLIER, Martine SIMON, Yveline DELVAL, Lisiane DESCAMPS, Christian POTEAUX, Jean Marie ACCART, Michel MAGNIEZ, Roland MORTELLI, Alain RACHESBOEUF, Thérèse FERTON-HERPE, Jean VAN ISACKER, Corinne LUSTENBERGER, Willy HUYGHE, Jérôme DUVERDIER, Michel LANDERIEUX, Carlos LUCAS, Bruno DECARSIN.



## **2021-11 Approbation du Budget Primitif 2021**

Le projet de budget primitif 2021 s'élève à **35.269.410,13 € en fonctionnement** et à **10.074.498 € en investissement**.

Le Syndicat étant assujéti à la TVA, le budget est présenté hors taxes.

**En matière de fiscalité des déchets, la loi de finances 2019 est venue profondément remanier la trajectoire de la Taxe Générale sur les Activités Polluantes (T.G.A.P.) en la marquant d'une forte augmentation. Pour compenser, le gouvernement a mis en place un nouveau taux de Taxe sur la Valeur Ajoutée (T.V.A.) de 5,5 % pour certaines prestations qualifiées d'économie circulaire.**

**La nouvelle doctrine fiscale sera définitivement disponible au cours du 1<sup>er</sup> semestre 2021, c'est pourquoi il est nécessaire de rester prudent. Dans l'attente et afin de ne pas pénaliser les collectivités, une première analyse conduit à lever les contributions :**

**A un taux réduit pour la valorisation matière : tri, transfert du recyclable et flux de déchèteries valorisables.**

**A un taux intermédiaire (10%) pour l'administration, le traitement, le transfert des OMR, le refus de tri ainsi que les flux de déchèteries non valorisables.**

Ce budget est établi sur la base de l'évaluation prévisionnelle :

- Des dépenses de prestations de traitement des déchets collectés en porte à porte ainsi que du transfert ;
- Des dépenses liées aux équipements exploités directement avec le personnel de Valor'Aisne (centres de tri, transfert et station de compostage) ;
- Des dépenses et recettes liées à l'exploitation de l'Ecocentre la Tuilerie.
- Des dépenses et recettes liées au traitement des flux de déchèteries : Prestations traitement, revente des matériaux, filières REP et filières volontaires...
- Des recettes de vente et de soutiens des matériaux (papiers graphiques et emballages) pour les 6 collectivités qui nous ont transféré le contrat CITEO

- Des investissements nécessaires à l'exercice de la compétence traitement.

Le budget intègre également la reprise des résultats de l'exercice 2020 issue du compte administratif approuvé en séance.

#### Les caractéristiques majeures du budget :

- Autofinancement de **2.336.382,13 €** (amortissements et prélèvement sur les dépenses de fonctionnement)
- Dotations aux provisions
  - Pour la post exploitation de l'EcoCentre La Tuilerie
- Un excédent prévisionnel de fonctionnement cumulé depuis 2003 d'un montant de 4.176.627,13 € (3.775.966,13 € après prélèvement pour investissement).
- Une hausse des tonnages des ordures ménagères 2020 (base de contribution pour 2021)
- Une hausse de la T.G.A.P. de 12 € sur les tonnes enfouies. Les choix de traitement effectués en 2019 (bioréacteur et valorisation énergétique) permettent de minimiser cette hausse en portant le coût moyen de cette taxe à 23,09 € HT, soit une dépense maîtrisée de 1.650.000€ en moins.
- L'Adhésion de la Communauté de Communes des Portes de la Thiérache au 1er mars 2021 permettra d'endiguer la perte de population que connaît depuis plusieurs années le syndicat.

En effet, cette nouvelle adhésion (+ 7 068 habitants) évite à Valor Aisne de connaître une baisse chronique annuelle de sa population (- 1 113 habitants à périmètre territorial 2020)



## Dépenses de fonctionnement

Les principaux postes de dépenses de fonctionnement sont :

- **Les charges à caractère général (011) pour 24.990.010 €** parmi lesquelles les dépenses de prestations de services (611) d'un montant de **15.768.169 €** soit 63 % du compte 011.

Ces dépenses sont pour l'essentiel (**15.212.669 €**) des prestations de traitement et de transfert des déchets dont la répartition est la suivante :

- O.M.R (enfouissement et valorisation énergétique des flux collectés en porte à porte : **8.402.365 €**
- Transfert des O.M.R et recyclables collectés en porte à porte à porte ainsi que le transfert de recyclables pendant la fermeture des centres de tri de Valor'Aisne **1.322.416 €**
- Les prestations flux de déchèteries : **4.687.888 €**
- Le tri des recyclables sur des centres extérieurs pendant la période de travaux des centres de tri d'Urvillers et de Villeneuve Saint Germain pour l'extension des consignes de tri : **800.000 €**

- Le traitement des OMR d'un montant de **8.402.365 €** prend en compte :

- ✓ L'exploitation de l'Ecocentre La Tuilerie pour un coût estimé à **50.77 € H.T / Tonne** auquel il convient d'ajouter une TGAP à **37.00 € H.T / Tonne** ;
- ✓ Les marchés de traitement par enfouissement pour une partie du secteur Nord Est en apport direct pour un coût de **78.50 € HT / Tonne** auquel il faut ajouter une T.G.A.P. à **30.00 € HT / Tonne**
- ✓ Les marchés de traitement par enfouissement et en unité de valorisation énergétique pour une partie du secteur Nord Est pour un coût moyen de **67.73 € H.T / Tonne** auquel il faut ajouter une T.G.A.P. moyenne de **25.13 € H.T / Tonne** (Unité de Valorisation Energétique à 8 € H.T / Tonne et enfouissement à 30 € H.T / Tonne) ;

- ✓ Les marchés de traitement en unité de valorisation énergétique pour le secteur géographique Nord Ouest du département pour un coût de **64.50 € H.T / Tonne** auquel il faut ajouter une T.G.A.P. à **8 € H.T/ Tonne** ;
- ✓ Le marchés de traitement en unité de valorisation énergétique pour le secteur géographique du Sud du département pour un coût de **93.43 € H.T / T** auquel il faut ajouter une T.G.A.P. à **8 € HT/ T**;

**Pour avoir une lisibilité totale sur le coût du traitement des OMR, il faut ajouter les dépenses de l'Ecocentre la Tuilerie et en soustraire les recettes :**

- ✓ **La T.G.A.P pour les tonnages traités sur l'Ecocentre la Tuilerie de 2.270.238 € pour les OMR, les encombrants de déchèteries et les matériaux de recouvrement ( article 637) ;**
  - ✓ **La taxe aux communes pour un montant de 87.405 € pour les O.M.R et les encombrants de déchèteries (article 6358), soit 1,50 €/tonne traitée partagé entre les communes de Grisolles, Epaux-Bézu et Bonnesvalyn ;**
  - ✓ **L'intéressement de l'exploitant sur la revente d'électricité : 113.500 € ;**
  - ✓ **La provision post-exploitation pour un montant de 203.944 € pour les O.M.R. et pour les encombrants de déchèteries (chapitre 6875), soit 3,50 € / tonne traitée selon la délibération mise à jour le 27 mars 2015 ;**
  - ✓ **Les dépenses de fonctionnement de L'EcoCentre La Tuilerie relevant du domaine de Valor'Aisne (analyses, interventions radioactivité, honoraires pour les recours, assurances....) pour un montant de 307.726 € ;**
  - ✓ **Le remboursement de la dette : 900.327€.**
- Les dépenses de prestations de transfert intègrent :

**Pour le transfert des déchets ménagers résiduels : 952.980 €**





- ✓ Le transport du centre de transfert d'Evolis vers l'Ecocentre pour **200.750 €** ;
- ✓ L'exploitation du centre de transfert de Fontaine-lès-Vervins ainsi que le transport vers les exutoires de Flavigny-Le-Grand, Moulin sous Touvent, Ecovalor : **219.088 €**
- ✓ Le transport du centre de transfert d'Urvillers vers les usines de valorisation de Maubeuge et Valenciennes **533.142 €**.

Pour le transfert des recyclables : **369.435 €**

- ✓ L'exploitation du centre de transfert de Fontaine-Lès-Vervins et le transport vers le centre de tri d'Urvillers : **106.556 €** ;
- ✓ Le transport du centre de transfert d'Evolis vers le centre de tri d'Urvillers : **26.043 €** ;
- ✓ L'exploitation du centre de transfert de Grisolles et le transport vers le centre de tri d'Urvillers : **96.836 €** ;
- ✓ Transfert des recyclables pendant la fermeture des sites pour les travaux d'extension des consignes de tri : **140.000 €** ;

Pour mémoire, les dépenses de transfert de Laon (faubourg de Leuilly) et Villeneuve Saint Germain relèvent des « autres dépenses du compte 011 » car effectuées en régie.

- Les dépenses de prestations déchèteries d'un montant de **4.687.888 €** prennent en compte :
  - ✓ Le traitement des déchets verts pour 389.297 €
  - ✓ Le traitement des gravats pour 53.280 €
  - ✓ Le traitement des encombrants pour 3.285.853 €
  - ✓ Le traitement du bois pour 431.184 €
  - ✓ La mise en balles des cartons et papiers cartons pour 71.378 €
  - ✓ Les bennes aux communes pour 76.630 €
  - ✓ Le traitement des DDS hors filières pour 211.800 €
  - ✓ Les pneus hors filière pour : 3.510 €
  - ✓ L'amiante pour : 1.840 €
  - ✓ Les plastiques durs pour : 7.328 €
  - ✓ Les DIB pour : 18.680 €
  - ✓ Le plâtre pour : 46.355 €
  - ✓ Les extincteurs pour ; 1.055 €
  - ✓ Films plastiques : 193 €
  - ✓ Transport DDS : 82.731 €
  - ✓ Souches : 5.814 €
  - ✓ Huiles de vidanges contenants et transport : 960 €
  
- Les autres dépenses du chapitre 011



- ✓ Le fonctionnement des sites de production pour : **2.136.324 €** (hors l'Ecocentre car détaillé dans les coûts du traitement des OMR)

Dont :

- 1.134.250 € pour les centres de tri d'Urvillers et Villeneuve-Saint-Germain couvrant les dépenses d'eau, électricité, maintenance, réparations, carburant...
  - 401.030 € pour les centres de transfert de Laon (faubourg de Leully), Evolis, Urvillers et Villeneuve Saint Germain.
  - 601.044 € pour le traitement des flux de déchèteries : déchets verts traités sur les stations de compostage de Laon (faubourg de Leully) et Pommiers.
- ✓ **445.265 €** de frais généraux : fonctionnement du siège administratif, communication et CODEC.

Pour le CODEC une autorisation d'engagement a été ouverte en 2017 pour un montant de 450.000 €. Pour l'exercice budgétaire 2021 le besoin de crédits s'élève à 233.195 €. Une modification de l'autorisation et des crédits paiement est nécessaire :

Années	TOTAL	CP 2017	CP 2018	CP 2019	CP 2020	CP 2021
AE 2017	450 000.00 €	0.00 €	65 064.00 €	275 374.00 €	109 562.00	
Réalisé	267 841.89 €		65 063.54 €	100 631.11 €	102 147.24	
Modification 2020	-182 157.65 €		0.00 €	-174 742.89 €	-7 414.76	<b>233 195.00 €</b>
Montants AE-CP 2021	<b>501 037.35 €</b>	0.00 €	65 064.00 €	100 631.11 €	102 147.24 €	233 195.00 €

Pour rappel cette action est subventionnée par l'ADEME à hauteur de 450.000 €.

- ✓ Le reversement des soutiens REP aux collectivités pour un montant de **400.000 €**
- ✓ Le reversement des ventes de matériaux issus des flux de déchèteries aux collectivités pour un montant de **466.352 €**
- ✓ Les soutiens et ventes de matériaux des 6 collectivités qui nous ont confié le contrat CITEO : **3.877.480 €**
- **Les charges de personnel (012) pour 5.537.877 € soit 15,73 % du total du budget de fonctionnement.** Une baisse de la masse salariale liée à l'extension des consignes de tri (travaux et besoin moins important après les modifications techniques) et ce malgré la prime de précarité qui sera versée aux agents contractuels en fin de mission. Une enveloppe pour un complément indemnitaire annuel est également prévue pour être versée après étude et concertation entre les élus et les syndicats. Ce sont 136 agents permanents qui travaillent sur l'ensemble des sites et au siège. Il est nécessaire de prévoir le remplacement pour arrêt maladie, formation et congés sur les postes d'exploitation (trieurs, maintenance, entretien et gestion des tonnages) afin d'assurer la continuité de service.
- **Une provision de 1.248.030 € pour dépenses imprévues (022)** représentant 4 % du budget de fonctionnement. Cette inscription est nécessaire compte tenu de l'activité de production de Valor'Aisne. En effet, une panne sur un site engendrerait immédiatement des dépenses supplémentaires importantes liées à une activité qui ne peut en aucun cas s'arrêter (traitement des déchets). Aucune autre marge de sécurité n'est inscrite, selon les recommandations faites par la Chambre Régionale des Comptes.
- **Un virement à la section d'investissement (023) d'un montant de 269.767,13 € représentant un autofinancement des investissements.**
- **43.337 € en autres charges de gestion courante pour les indemnités des élus.**
- **Les charges financières (66) pour 454.000 € intègrent les emprunts contractés par Valor'Aisne depuis sa création**



Le montant des annuités remboursées à hauteur de 80% par le Conseil Départemental de l'Aisne s'élevé à 202.990 € en fonctionnement et à 496.784 € en investissement.

- **Charges exceptionnelles : 500 €** Titres annulés sur exercice antérieur.
- **Les dotations (042) aux amortissements pour 2.521.945 €**
- **Les dotations aux provisions : 203.944 €**
  - Pour le suivi de la post-exploitation de l'Eco Centre La Tuilerie

### Recettes de fonctionnement

Les recettes de fonctionnement sont constituées par :

- L'excédent net antérieur reporté pour 3.775.966,13 €. Il est repris dès le vote du budget primitif pour ne pas peser sur les contributions. C'est un fonds de roulement qui a permis depuis la création de Valor'Aisne en 2003 de ne pas utiliser de ligne de trésorerie ;
- Des recettes générées par l'exploitation de l'Ecocentre : 449.000 €. l'essentielle de ces recettes provient de la revente d'électricité à EDF et du remboursement de la TGAP pour l'exploitant sur les matériaux de recouvrement.
- Le remboursement de collectivité pour convention partagée de site : l'accueil de déchets sur les centres de transfert, le remboursement des assurances la vente de matériaux hors contrat de reprise : 215.900 €
- Le remboursement des charges de personnel pour 143.000 € intégrant le remboursement des maladies, accidents de travail, congés maternité...
- Le remboursement du Conseil Départemental sur les intérêts d'emprunt : 202.990 € (*acquisition du terrain et travaux de l'EcoCentre la Tuilerie, travaux du centre de transfert de Fontaine-Lès-Vervins*) ;
- La participation des agents aux chèques déjeuners pour 56.800 € ;
- La reprise de l'amortissement des subventions pour un montant de 455.330 € ;
- Une subvention de l'ADEME pour le CODEC de 180.000 € ;



- Les soutiens et les recettes de vente de matériaux des 6 collectivités qui nous ont confié le contrat Citéo : 3.877.480 € (reversés aux collectivités) ;
- Les soutiens REP (reversés aux collectivités) : 400.000 € ;
- Les ventes de matériaux issus des déchèteries (reversées aux collectivités) : 466.352 € ;
- La refacturation des DDS (transport et contenants), les bennes aux communes : **160.321 €**
- La contribution des collectivités sur les prestations déchèteries : 4.705.931 € ;
- La contribution des collectivités sur le porte à porte : 20.180.340 €.

La **contribution** des membres se décompose en :

- **Pour le porte à porte**

Montant HT	Contribution par habitant (hab)				Contribution à la tonne éliminée (T)
	Investissements et coût administratif	Tri	Transfert		Elimination Omr et refus de tri
			Sélectif	Omr	
HT	8,32 €	7,21 €	1,78 €	2,22 €	82,94 €
Global HT 2021	<b>19,53 €</b>				<b>82,94 €</b>
Taux de TVA	10 %	5,5 %	5,5 %	10 %	10 %
Global TTC 2021	<b>9,15 €</b>	<b>7,61 €</b>	<b>1,88 €</b>	<b>2,44 €</b>	<b>91,23 €</b>



Soit :

- **Une contribution à l'habitant avec un taux de T.V.A différencié :**
  - **10 % pour les investissements et le coût administratif**
  - **10 % pour le transfert des OMR**
  - **10 % pour le traitement des OMR et refus de tri**
  - **5,5 % pour le tri**
  - **5,5 % pour le transfert des recyclables**
- ***Pour les déchèteries :***



Le prix catalogue appliqué aux tonnages de l'année n-1

Flux dépenses	Prix catalogue 2020 € HT/T	Prix catalogue 2021 € HT/T	Taux TVA 01/01/21	
Déchets verts	22.00 €	22.50 €	5.5 %	
Gravats Valo	0.50 €	0.25 €	5.5 %	
Gravats non Valo	6.00 €	6.00 €	10 %	
Encombrants	85.00 €	97.00 €	10 %	
Bois	35.00 €	35.00 €	10 %	
Souches	35.00 €	45.00 €	5.5 %	
DDS hors filière	<i>Bases</i>	502.00 €	502.00 €	10 %
DDS hors filière	<i>Peintures</i>	335.00 €	335.00 €	10 %
DDS hors filière	<i>Solvants</i>	310.00 €	310.00 €	10 %
DDS hors filière	<i>Aérosols</i>	1 150.00 €	1 150.00 €	10 %
DDS hors filière	<i>EVS</i>	360.00 €	360.00 €	10 %
DDS hors filière	<i>Produits non identifiés</i>	905.00 €	905.00 €	10 %
DDS hors filière	<i>Produits Phytoprotecteurs</i>	1 328.00 €	1 328.00 €	10 %
DDS hors filière	<i>Acides</i>	805.00 €	805.00 €	10 %
DDS hors filière	<i>Filtres à huile</i>	313.00 €	313.00 €	10 %
DDS hors filière	<i>Combustibles</i>	1 322.00 €	1 322.00 €	10 %
Huiles alimentaires	- €	- €	/	
Pneus hors filière	85.00 €	85.00 €	10 %	
Amiante	90.00 €	90.00 €	10 %	
Polystyrène	- €	- €	/	
Films plastiques	40.00 €	40.00 €	5.5 %	
Plastiques en mélange	- €	- €	/	
Bouteilles de Gaz	- €	- €	/	
Plastiques durs	67.00 €	75.00 €	5.5 %	
DIB	62.00 €	65.00 €	5.5 %	
Plâtre	63.00 €	63.00 €	5.5 %	
Extincteurs	5.00 €	5.95 €	10 %	

**Flux Filières volontaires**

Huiles de vidange	31.00 €	- €	5.5 %
-------------------	---------	-----	-------





### Flux recettes

Ferrailles	100.00 €	100.00 €	NC
Cartons	- €	- €	NC
Papiers-cartons en mélange	- €	- €	NC
Batteries	380.00 €	380.00 €	NC

### Autres dépenses

Prestations mise en balles des cartons et papiers cartons	35.00 €	35.00 €	5.5 %
---	---------	---------	-------

Refacturation des pénalités et non conformités	à l'€ près auprès de la collectivité à l'origine de la dépense	à l'€ près auprès de la collectivité à l'origine de la dépense	Selon le cas
--	--	--	--------------

### Dépenses d'investissement

Elles s'élèvent à **10.074.498 €** :

- **1.580.547 €** au titre des restes à réaliser 2020 ;
- **8.493.951 €** d'inscriptions nouvelles.

Les propositions 2021 (restes à réaliser et nouveaux crédits) sont constituées par :

- **2.199.330 €** d'opérations **non affectées** (remboursement du capital des emprunts, amortissement des subventions) ;
- **1.653.172 €** pour les travaux de **l'Ecocentre la Tuilerie** : Le cumul des crédits budgétaires (restes à réaliser et inscriptions nouvelles) permettra de continuer les travaux des alvéoles 11 et 12 et les aménagements du site.

Suivi de l'autorisation de programme et des crédits de paiement :

Années	Total	2005 à 2019	2020	2021	2022
AP 2019	24 235 503.00 €	20 461 979.09 €	2 383 056.00 €	- €	1 390 467.91 €
Réalisé	21 339 788.92 €	20 461 976.06 €	877 812.86 €		
Modifications 2020	0.00 €	0.00 €	-1 505 243.14 €	1 653 172.00 €	- 147 928.86 €
Nouveaux montants					
AP-CP 2019	24 235 503.00 €	20 461 979.09 €	877 812.86 €	1 653 172.00 €	1 242 539.05 €

➤ **821.856 € pour l'aménagement des sites d'exploitation (dont 173.677 € de restes à réaliser) :**

➤ **Centre de Tri Transfert Urvillers :**

- **40.127 € de restes à réaliser** pour des dépenses commandées mais non réceptionnées le 31 décembre 2020 : travaux de maintenance et de mise en sécurité
- **141.220 € de dépenses nouvelles** pour des travaux de bâtiments, des interventions sur le process, des travaux de sécurité et de l'outillage

➤ **Centre de tri et de transfert de Villeneuve Saint Germain :**

- **48.000 € de dépenses nouvelles** pour des travaux sur le process et les bâtiments.

➤ **Centre de compostage de Laon (faubourg de Leuilly) :**

- **10.0000 € de dépenses nouvelles** pour un débourbeur



➤ **Siège :**

- **5.550 € de restes à réaliser** pour solder les dépenses liées à la nouvelle charte graphique
- **43.600 € de dépenses nouvelles pour acquérir du matériel pour les Visio conférences, licences informatiques et travaux du bâtiment en extérieur**

➤ **Centres de transfert :**

- **128.000 € de restes à réaliser** pour 2 bennes commandées mais non livrées
- **405.359 € de dépenses nouvelles** pour l'acquisition de 6 bennes ainsi que le flocage et une barrière pont bascule

➤ Suivi de l'autorisation de programme acquisition de bennes de transfert

	AP 2020	CP 2020	CP 2021	CP 2022
CP 2020	640 000.00 €	128 000.00 €	384 000.00 €	128 000.00 €
Modification 2020		- 128 000.00 €	128 000.00 €	- €
CP 2020	640 000.00 €	- €	512 000.00 €	128 000.00 €

➤ **Aménagement process pour extension des consignes de tri**

- **174.035 € de restes à réaliser** pour l'assistant à maitre d'ouvrage et les travaux
- **5.222.605 € de dépenses nouvelles** pour les travaux

Suivi de l'autorisation de programme

Années	TOTAL	CP2019	CP 2020	CP 2021
AP2019	5 389 002.00 €	22 595.00 €	178 185.00 €	5 188 222.00 €
Réalisé	26 745.00 €	22 595.00 €	4 150.00 €	
Modifications	34 383.00 €	- €	- 174 035.00 €	208 418.00 €
Nouvel AP	5 423 385.00 €	22 595.00 €	4 150.00 €	5 396 640.00 €

➤ **Plate forme compostage Fontaine les Vervins**

- **3.500 € de restes à réaliser** pour la réfection de la clôture.

### Recettes d'investissement

Elles s'élèvent à **10.074.498 €**

- Prélèvement sur les dépenses de fonctionnement pour : **269.767,13 €** ;
- Affectation d'une partie de l'excédent de fonctionnement 2020 pour **400.661 €** ;
- Reprise de l'excédent d'investissement 2020 pour : **1.650.114,37 €** ;
- Amortissements pour **2.521.945 €** ;
- Remboursement par le Département des annuités 2021, des emprunts contractés pour l'achat du terrain, les travaux de la construction de l'EcoCentre La Tuilerie, les travaux du centre de transfert de Fontaine-Lès-Vervins pour **496.784 €**.
- Subvention du Département : **700.226 €**
- Subventions pour travaux extension consignes de tri :
  - ⇒ CITEO : **2.050.000 €**
  - ⇒ ADEME : **485.000 €**
- Emprunts : **1.495.000,50 €**

Les tableaux détaillés figurent en annexe.

Après en avoir délibéré, le **Comité Syndical**,

- **Adopte** le budget primitif 2021 tel qu'il est présenté en annexe au rapport du Président ;

**Fixe** la contribution des collectivités membres pour le porte à porte à :

Montant HT	Contribution par habitant (hab)				Contribution à la tonne éliminée (T)
	Investissements et coût administratif	Tri	Transfert		Elimination Omr et refus de tri
			Sélectif	Omr	
HT	8,32 €	7,21 €	1,78 €	2,22 €	82,94 €
Global HT 2021	<b>19,53 €</b>				<b>82,94 €</b>
Taux de TVA	10 %	5,5 %	5,5 %	10 %	10 %
Global TTC 2021	<b>9,15 €</b>	<b>7,61 €</b>	<b>1,88 €</b>	<b>2,44 €</b>	<b>91,23 €</b>

Soit :

➤ **Une contribution à l'habitant avec un taux de T.V.A différencié :**

- 10 % pour les investissements et le coût administratif
  - 10 % pour le transfert des OMR
  - 10 % pour le traitement des OMR et refus de tri
  - 5,5 % pour le tri
  - 5,5 % pour le transfert des recyclables
- **Fixe** la contribution des collectivités membres pour le traitement des flux de déchèteries sur la base des tonnages de l'année n-1 selon les coûts du catalogue de prix détaillé ci-dessus.
  - **Modifie** l'autorisation d'engagement du CODEC comme indiqué dans le présent rapport.



Fait en séance, les jour, mois et an que dessus.

Laon, le 6 avril 2021

Le Président



Eric Delhaye



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL DU 2 AVRIL 2021

Date de convocation	24 mars 2021
Membres titulaires en exercice	68
Présents	13
Audio Visio conférence	29
Votants	42 + 4 pouvoirs
Pour : 46 Contre : 0 Abstention : 0	

L'an deux mille vingt et un, le 2 avril à quatorze heures trente, le Comité Syndical dûment convoqué, s'est réuni dans la salle de réunion de l'USEDA – Laon.

Sous la présidence de Monsieur Eric DELHAYE.

**Monsieur Fortunato BIANCHINI est élu secrétaire de séance.**

### 2021-12 Modification du tableau des effectifs

**Étaient Présents Mesdames et Messieurs les délégués titulaires (ou leurs suppléants)**

<p><b>Département de l'Aisne</b>  <b>Titulaires</b>                  BERTRAND Marie Françoise, CHAMPENOIS Françoise, FOURNIE TURQUIN Brigitte, FUSELIER Michèle, MOUFLARD Claude, VANNOBEL Bernadette, VARLET Caroline</p>	<p><b>Suppléants</b>                  BEAUVOIS Bruno, CARREAU Michel, ITTELET Isabelle, SAILLARD Marion, SEBASTIJAN Monique, TIMMERMAN Philippe, VANIER Frédéric,</p>
<p><b>Canton d'Oulchy le Château (CC)</b>  <b>Titulaire</b>                  DRIVIERE Frédérique</p>	<p><b>Suppléant</b>                  MUZART Hervé</p>
<p><b>Chauny Tergnier La Fère (CA)</b>  <b>Titulaires</b>                  ALLART Nicole, BIANCHINI Fortunato, DEMONT Pascal, IGNASZAK Dominique, LELONG Sylvie, LIRUSSI Mario</p>	<p><b>Suppléants</b>                  BRONCHAIN Bernard, CHOMBART Jean-Marie, DE ABREU Antoine, GOETZ Patricia, GONCALVES Philippe, PENE Laurent</p>
<p><b>Pays du Vermandois (CC)</b>  <b>Titulaires</b>                  LOCQUET Jean-Pierre, PARENT Christophe, PASSET Francis, PICARD Myriam</p>	<p><b>Suppléants</b>                  CORNAILLE Thierry, MILHEM Jean-Luc, PASSET Xavier, ROY Sylvie</p>
<p><b>Région de Château-Thierry (CA)</b>  <b>Titulaires</b>                  JACQUIN Claude, LARCHE Marie-Odile, MANGIN Eric, MARICOT Anne, REZZOUKI Mohamed, SCLAVON Jean-Marc</p>	<p><b>Suppléants</b>                  BARBIER Maryvonne, CARLIER Michel, CONTOZ Julie, FRERE Stéphane, LAZARO Patrice, SIMON Martine</p>



<p><b>Laonnois (Sirtom)</b> <b>Titulaires</b> ANANIE Christophe, BRICOT Martine, BUFFET Yves, <del>BUVRY Benoît</del>, DELHAYE Eric, DUCAT Philippe, LEBEL Béatrice, PHILIPPOT Claude, RIVIERE Harry</p>	<p><b>Suppléants</b> <del>ALLUCHON Jean Maurice, CENTONZE SANDRAS Ambroise, DELPECH Nadège, FRAISE Mathieu, GIRARD Hervé, MERLO Jean Marie, PIRE Philippe, PORTAS Jacques, TUJEK Annie</del></p>
<p><b>Pays de la Serre (CC)</b> <b>Titulaires</b> RIBEIRO Carole, <del>VUILLIOT Christian</del></p>	<p><b>Suppléants</b> <del>DUPONT Louise, GABET Grégory</del></p>
<p><b>des Trois Rivières (CC)</b> <b>Titulaires</b> BRANQUART Marinella, DUVERDIER Jérôme, LANDERIEUX Michel</p>	<p><b>Suppléants</b> <del>BOURGEOIS Sylvain, GREHANT Bernard, WAUTHIER Guy,</del></p>
<p><b>Val de l'Aisne (CC)</b> <b>Titulaires</b> LUCAS Carlos, GOIN Christophe, MARCELLIN Bruno</p>	<p><b>Suppléants</b> <del>CENDRA Francis, PASCARD Benoît, VOITURON Marc</del></p>
<p><b>Val de l'Oise (CC)</b> <b>Titulaires</b> <del>BEAUVAIS Didier, SIMEON Julien</del></p>	<p><b>Suppléants</b> <del>DECARSIN Bruno, LESUR Christian</del></p>
<p><b>Du Saint-Quentinois (CA)</b> <b>Titulaires</b> ACCART Jean-Marie, BERTONNET Jean-Michel, <del>BOUTROY Elie, GONDRIY Jean Marie, MAGNIEZ Michel, MORTELLI Roland, POTEI Agnès, RACHESBOEUF Alain, WEBER Jean-Marc</del></p>	<p><b>Suppléants</b> <del>ARDAENS Virginie, BLONDEL Fabien, CAMELLE Philippe, DEFRANCE Thierry, DESTOMBES Bernard, FRANCOIS Christophe, LEICHNAM Sylvette, MALLIARD Djamila, ROBERT Sylvie</del></p>
<p><b>GrandSoissons Agglomération</b> <b>Titulaires</b> BEZIN Jean-Marc, COUTEAU Marc, DESUMEUR Alex, D'HIVER Gérard, DROUX François, FERTON HERPE Thérèse</p>	<p><b>Suppléants</b> <del>BRASSET Xavier, COUTEAU Jean-Marie, LANGE Sébastien, MARCHAL Jean-Bernard, MATHAUT Dominique, REYT Alain</del></p>
<p><b>Thiérache du Centre (CC)</b> <b>Titulaires</b> CHOULETTE Jérémy, RENAUX Jean-Paul, VAN ISACKER Jean</p>	<p><b>Suppléants</b> <del>CHANTRAINE LION Maud, DUMORTIER Daniel, LUSTENBERGER Corinne</del></p>
<p><b>Retz en Valois (CC)</b> <b>Titulaires</b> CANTOT Dominique, DELVAL Yveline, DESCAMPS Lisiane, POTEAUX Christian</p>	<p><b>Suppléants</b> <del>BRANQUART André, DAVIN Benoît, DESSIGNY Jocelyn, VALIERGUE Anne-Benoîte</del></p>
<p><b>Thiérache Sambre et Oise (CC)</b> <b>Titulaires</b> HUYGHE Willy, WATEAU Joël</p>	<p><b>Suppléants</b> <del>DRUAUX Pascal, ECRET Jean-Luc</del></p>
<p><b>Les Portes de Thiérache (CC)</b> <b>Titulaire</b> PAGNON Jean-François</p>	<p><b>Suppléante</b> <del>LORIETTE Monique</del></p>

**Étaient absents excusés ayant donné pouvoir, Mesdames et Messieurs les délégués :**

Françoise CHAMPENOIS donne pouvoir à Marc COUTEAU  
Jean-Marie GONDRIY donne pouvoir à Roland MORTELLI  
Mario LIRUSSI donne pouvoir à Dominique IGNASZAK  
Christian VUILLIOT donne pouvoir Carole RIBEIRO





**Etaient absents excusés Mesdames et Messieurs les délégués :**

Brigitte FOURNIE-TURQUIN, Nadège DELPECH, Francis PASSET, Claude JACQUIN, Benoît DAVIN, Elie BOUTROY, Virginie ARDAENS, Philippe CARAMELLE, Christophe FRANCOIS, Sylvette LEICHNAM, Bruno MARCELLIN, Marc VOITURON, Julien SIMEON.

**Etaient présents en Audio et Visio conférence :**

Marie-Françoise BERTRAND, Michèle FUSELIER, Bernadette VANNOBEL, Caroline VARLET, Frédérique DRIVIERE, Nicole ALLART, Pascal DEMONT, Sylvie LELONG, Christophe ANANIE, Martine BRICOT, Harry RIVIERE, Christophe PARENT, Michel CARLIER, Martine SIMON, Yveline DELVAL, Lisiane DESCAMPS, Christian POTEAU, Jean Marie ACCART, Michel MAGNIEZ, Roland MORTELLI, Alain RACHESBOEUF, Thérèse FERTON-HERPE, Jean VAN ISACKER, Corinne LUSTENBERGER, Willy HUYGHE, Jérôme DUVERDIER, Michel LANDERIEUX, Carlos LUCAS, Bruno DECARSIN.



## **2021-12 Modification du tableau des effectifs**

Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement, Il appartient donc au comité syndical de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services.

Vu l'arrêté du président en date du 6 janvier 2021 fixant les lignes directrices de gestion relatives à la stratégie pluriannuelle de pilotage des ressources humaines et aux orientations générales en matière de promotion et de valorisation des parcours professionnels pour la période du 01/01/2021 au 31/12/2026

### **Avancement de grade au choix**

Les tableaux annuels sont établis en fonction des critères fixés dans le cadre des lignes directrices de gestion et des quotas fixés par délibération.

Les qualités, l'ancienneté des services et les missions confiées ont permis l'inscription aux tableaux annuels d'avancement aux grades :

- **Rédacteur principal 2ème classe**

- Madame Sybille Grenier, responsable des ressources humaines

Il est proposé au Comité Syndical de supprimer 1 poste de rédacteur et de créer 1 poste de rédacteur principal de 2<sup>ème</sup> classe (B) à temps complet.



- **Adjoint technique principal de 1ère classe**

- Madame Isabelle Follet, assistante prévention sur le site de Villeneuve Saint Germain
- Monsieur Sébastien Ducrot, agent logistique sur le site d'Urvillers
- Monsieur Thierry Labuzinski, cariste sur le site d'Urvillers

Il est proposé au Comité Syndical de supprimer 3 postes d'adjoint technique principal de 2ème classe et de créer 3 postes d'adjoint technique principal de 1<sup>ère</sup> classe (C) à temps complet.

- **Adjoint technique principal de 2ème classe**

- Madame Malika Ghalem, responsable de cabine sur le site de Villeneuve Saint Germain
- Madame Véronique Jacquelet, agent de tri sur le site d'Urvillers
- Monsieur Nicolas Diot, cariste sur le site de Villeneuve Saint Germain
- Monsieur Laurent Proisy, agent de tri sur le site de Villeneuve Saint Germain

Il est proposé au Comité Syndical de supprimer 4 postes d'adjoint technique et de créer 4 postes d'adjoint technique principal de 2ème classe (C) à temps complet.

Ces modifications n'entraînent pas d'augmentation des effectifs.



Le tableau des effectifs sera ainsi modifié :

Cadres ou emplois	Catégorie	Effectif budgétaire	Postes pourvus		Postes vacants
			Par titulaire	Par non titulaire	
Emploi Fonctionnel					
Directeur Général des Services		1	1		
<i>Ingénieur HC</i>	A				
Directeur Général Adjoint		1	1		
<i>Attaché HC</i>	A				
sous total		2	2		
Filière Administrative					
Attaché hors classe	A	1			1
Attaché principal	A	1	1		
Rédacteur principal de 1ère classe	B	1	1		
Rédacteur principal de 2 <sup>ème</sup> classe	B	1	1		
Rédacteur	B	2	2		
Adjoint administratif principal de 1ère classe	C	1	1		
Adjoint administratif principal 2ème classe	C	4	4		
Adjoint administratif	C	7	6		1
sous total		18	16	0	2
<b>Total</b>		<b>20</b>	<b>18</b>	<b>0</b>	<b>2</b>
Filière Technique					
Ingénieur hors classe	A	1			1
Ingénieur Principal	A	2	2		
Ingénieur	A	6	3	1	2
Technicien ppal 1ère classe	B	1		1	
Technicien ppal 2ème classe	B	3	3		
Technicien	B	4		2	2
Agent de maîtrise principal	C	2	2		
Agent de maîtrise	C	8	7		1
Adjoint technique principal de 1ère classe	C	8	8		
Adjoint technique principal 2 <sup>ème</sup> classe	C	25	25		
Adjoint technique	C	44	44		
Adjoint technique TNC 22h	C	1	1		
sous total		105	95	4	6
<b>Total Général</b>		<b>125</b>	<b>113</b>	<b>4</b>	<b>8</b>

Le comité Syndical, après en avoir délibéré :

- Décide d'aménager le tableau des effectifs dans les conditions définies au présent rapport ;
- Autorise le Président à procéder aux démarches administratives correspondantes ;
- Précise que ces cadres d'emploi bénéficieront du régime indemnitaire prévu dans les textes et dans les délibérations 2013-24 et 2016-21 adoptées par Valor'Aisne le 7 juin 2013 et le 13 mai 2016 ;
- Précise que les crédits correspondants sont inscrits au budget primitif du syndicat au chapitre 012.

Fait en séance, les jour, mois et an que dessus.

Laon, le 6 avril 2021

Le Président



**Eric Delhaye**

## Protocole d'accord relatif au télétravail

### 1. Préambule

Le télétravail désigne toute forme d'organisation du travail dans laquelle les fonctions qui auraient pu être exercées par un agent dans les locaux où il est affecté sont réalisées hors de ces locaux en utilisant les technologies de l'information et de la communication.

Sa mise en place répond aux enjeux de développement durable en diminuant les déplacements domicile - travail et améliore la qualité de vie au travail des agents en leur permettant notamment :

- de mieux concilier vie personnelle et vie professionnelle.
- d'améliorer les conditions de travail (temps calme, réduction des interruptions en bureaux partagés...)
- de limiter les déplacements (fatigue, stress...)

Pour se développer, le télétravail doit reposer sur des relations de travail fondées sur la responsabilité, l'autonomie et la confiance.

Sa mise en œuvre doit garantir :

- le strict respect du volontariat
- la préservation du lien social
- le respect de la vie privée
- la réversibilité
- l'absence de différence de traitement entre les agents télétravailleurs et non télétravailleurs.
- La primauté du fonctionnement collectif

## 2. Cadre de l'accord

- Objet de l'accord

Le présent accord a pour objet la définition des modalités d'accès et des conditions de mise en œuvre du télétravail au sein de Valor'Aisne.

Il est établi sur la base des textes suivants :

- Loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relative à la fonction publique
- Décret n° 85-603 du 10 juin 1985 relatif à l'hygiène et à la sécurité ainsi qu'à la médecine professionnelle
- Décret n°2016- 151 modifié relatif aux conditions d'exercice : quotité des fonctions pouvant être exercées sous la forme du télétravail, nécessité d'une demande de l'agent, mentions que doit comporter l'acte d'autorisation. Sont exclues du champ d'application dudit décret les autres formes de travail à distance (travail nomade, travail en réseau...).

- Champ d'application et conditions d'éligibilité

Les dispositions du présent accord sont applicables aux agents de Valor'Aisne titulaires et non titulaires à temps plein ou à temps partiel.

Les agents doivent faire preuve d'autonomie dans l'exécution de leur travail et avoir la capacité à travailler à distance. Ils doivent avoir une bonne connaissance de leur poste de travail et savoir gérer leur temps de travail. Ces critères sont appréciés par le supérieur hiérarchique et révisés à chaque changement ou évolution du poste de travail.

L'agent qui exerce ses fonctions en télétravail bénéficie des mêmes droits et obligations que les autres agents.

## 3. Définition des modalités du télétravail

- Rythme du télétravail

Afin de maintenir le lien social, la cohésion et le bon fonctionnement des équipes, l'agent peut demander à organiser son rythme de travail en déterminant une journée de télétravail par semaine.

Si elle n'est pas utilisée, cette journée de télétravail n'est pas reportable sur la semaine suivante.

L'organisation est définie d'un commun accord entre l'agent et son supérieur hiérarchique.

- Lieu de télétravail

Le lieu de télétravail est le domicile de l'agent.

- Horaires de travail

L'activité demandée au télétravailleur est équivalente à celle des agents en situation comparable travaillant dans les locaux de Valor'Aisne : il doit être en mesure de répondre aux sollicitations aux mêmes horaires que ceux réalisés habituellement.

Durant ces horaires l'agent est à la disposition de son employeur sans pouvoir vaquer librement à ses occupations personnelles. Il n'est pas autorisé à quitter son lieu de télétravail pendant ses heures de travail sans autorisation préalable de son supérieur hiérarchique.

Si le télétravailleur est dans l'impossibilité d'exercer ses fonctions, il doit, dans les mêmes conditions qu'un agent qui travaille dans les locaux, en avvertir sa hiérarchie.

La comptabilisation du temps de travail effectué à distance sera validée sur la base de la déclaration de l'agent.

- Nécessité de service

Le télétravail ne constitue pas un motif acceptable de refus de participation à une formation ou à une réunion.

D'autre part, un retour temporaire sur le lieu de travail habituel peut être demandé à l'agent en cas de nécessité de service :

- durant les périodes de congés, d'absence pour assurer une présence physique
- en cas de panne, urgences, surcharge de travail...

#### 4. Accès au télétravail

- Initiative

L'accès au télétravail relève de la seule initiative de l'agent. Il est fondé sur le volontariat, subordonné à l'accord de l'autorité territoriale et matérialisé par un arrêté individuel ou un avenant au contrat de travail qui précise les modalités.

L'agent doit faire une demande écrite précisant le jour souhaité et le lieu d'exercice.

Le supérieur hiérarchique examine la compatibilité de la demande suivant la nature des fonctions exercées, l'intérêt du service et la conformité des installations.



L'autorisation est valable 1 an, elle est renouvelée par décision expresse de l'autorité après un entretien avec le supérieur hiérarchique direct.

Sous réserve de respecter un délai de prévenance de 2 mois, chaque partie peut mettre fin à cette organisation.

- Eligibilité

La possibilité de télétravailler est ouverte aux agents titulaires ou contractuels dont les postes et activités sont compatibles avec cette modalité d'organisation du travail.

Pour être éligible, les conditions suivantes doivent être réunies :

- Exercer tout ou partie de son activité de façon dématérialisée (instruction de dossier, rédaction...).

Certaines fonctions sont par nature incompatibles avec le travail à distance dans la mesure où elles impliquent une présence physique sur le lieu de travail (accueil, entretien des locaux, animation...).

L'inéligibilité de certaines activités au télétravail ne s'oppose pas à la possibilité pour l'agent d'accéder au télétravail dès lors qu'un volume suffisant de tâches télétravaillables peuvent être identifiées et regroupées.

- Nouvel agent : après un délai minimum 12 mois
- Dans les autres cas, (retour après longue absence, changement de missions...), un délai minimum de 3 mois adaptable à l'appréciation du supérieur hiérarchique
- Disposer des conditions techniques nécessaires au télétravail :
- Un espace dédié, aménagé confortablement,
- Un ordinateur avec clavier et écran de 13 pouces minimum, équipé a minima de Windows 10, Mac Os X 10.11 ou Chrome OS.
- Un téléphone fixe ou portable pour être joignable en interne (collègues, hiérarchie).
- une solution rendant possible l'usage des outils de visioconférence (caméra, micro, audio) intégrée ou non à l'ordinateur
- - une connexion haut-débit permanente
- Une assurance multirisque habitation.

Dans certaines situation spécifiques, grossesse, traitement médical lourd, agents en situation de handicap, dès lors que les missions assurées le permettent et sous réserve de l'accord du

médecin de prévention, le nombre de jours télé-travaillés pourra être étendu jusqu'à 5 jours par semaine mais dans la limite de 6 mois renouvelable une fois.

Il est à noter que le télétravail ne peut être un moyen d'évitement du congé maladie.

## 5. Modalités d'application

- Organisation du télétravail

Chaque jour de télétravail prévu fait l'objet d'une déclaration et doit figurer sur l'agenda collectif.

Les attributions et charges de travail du télétravailleur sont équivalentes à celles des agents travaillant en présentiel. La fixation des objectifs, leur contrôle et leur évaluation relèvent de la responsabilité du supérieur hiérarchique direct de l'agent.

Les modules de formation à distance pourront être suivis en télétravail à la demande de l'agent et sous réserve d'acceptation de son supérieur hiérarchique.

- Moyens et équipements mis à disposition

Valor'Aisne met à disposition des agents télétravailleurs :

- Un accès sécurisé (VPN) aux applications et au réseau
- Un accès aux suites logicielles et applications métiers, à la messagerie professionnelle
- Des solutions de web conférence,

L'agent en télétravail ne percevra aucune indemnité de compensation.

En cas de dysfonctionnement de ses équipements, le télétravailleur devra se rendre sur son lieu habituel de travail.

L'agent s'interdit de télécharger tout fichier de son propre ordinateur sur les serveurs de la collectivité. Tous les documents de travail sont créés ou modifiés directement sur ces mêmes serveurs ou sur le Drive.

## 6. Santé et sécurité

- Accidents du travail

L'agent victime d'un accident du travail en situation de télétravail doit informer son supérieur hiérarchique. Le traitement de la déclaration d'accident du travail se fait de la même façon que pour un accident survenant dans les locaux

- Formation et évolution professionnelle

Le télétravailleur continue de bénéficier des mêmes droits et avantages légaux et conventionnels que les agents en situation comparable travaillant dans les locaux de Valor'Aisne. Le télétravailleur bénéficie des mêmes droits d'accès à la formation et aux opportunités de carrière.

- Conditions de travail

Les dispositions légales et conventionnelles relatives à la santé et à la sécurité sont applicables aux agents en télétravail. La politique de prévention en matière de sécurité et de santé au travail mise en place par Valor'Aisne s'applique également en situation de télétravail.

Dans le cadre de ses missions, un membre du CHSCT peut se rendre au domicile du télétravailleur afin de s'assurer que l'environnement de travail est conforme aux exigences de sécurité et garantit la protection de la santé.

Une information écrite, rappelant les règles et les conseils en matière d'ergonomie et de travail sur écran, est remise à l'agent avant son passage en télétravail. Elle comportera également des conseils pour bien choisir son espace de travail à domicile.

Il est rappelé qu'il incombe à l'agent de prendre soin de sa sécurité et de sa santé.

- Confidentialité et protection des données

Le télétravailleur s'engage à ce que les informations traitées à domicile demeurent confidentielles et ne soient pas accessibles à des tiers.

Le présent accord entre en vigueur à compter du....., après avis favorable du comité technique en date du 4 décembre 2020 et délibération du comité syndical en date du .....



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL DU 2 AVRIL 2021

Date de convocation	24 mars 2021
Membres titulaires en exercice	68
Présents	13
Audio Visio conférence	29
Votants	42 + 4 pouvoirs
Pour : 46 Contre : 0 Abstention : 0	

L'an deux mille vingt et un, le 2 avril à quatorze heures trente, le Comité Syndical dûment convoqué, s'est réuni dans la salle de réunion de l'USEDA - Laon.  
 Sous la présidence de Monsieur Eric DELHAYE.  
**Monsieur Fortunato BIANCHINI est élu secrétaire de séance.**

### 2021-13 Télétravail

#### Étaient Présents Mesdames et Messieurs les délégués titulaires (ou leurs suppléants)

<p><b>Département de l'Aisne</b>  <b>Titulaires</b>                  BERTRAND Marie Françoise, CHAMPENOIS Françoise, FOURNIE TURQUIN Brigitte, FUSELIER Michèle, MOUFLARD Claude, VANNOBEL Bernadette, VARLET Caroline</p>	<p><b>Suppléants</b>                  BEAUVOIS Bruno, CARREAU Michel, ITTELET Isabelle, SAILLARD Marion, SEBASTIJAN Monique, TIMMERMAN Philippe, VANIER Frédéric,</p>
<p><b>Canton d'Oulchy le Château (CC)</b>  <b>Titulaire</b>                  DRIVIERE Frédérique</p>	<p><b>Suppléant</b>                  MUZART Hervé</p>
<p><b>Chauny Tergnier La Fère (CA)</b>  <b>Titulaires</b>                  ALLART Nicole, BIANCHINI Fortunato, DEMONT Pascal, IGNASZAK Dominique, LELONG Sylvie, LIRUSSI Mario</p>	<p><b>Suppléants</b>                  BRONCHAIN Bernard, CHOMBART Jean-Marie, DE ABREU Antoine, GOETZ Patricia, GONCALVES Philippe, PENE Laurent</p>
<p><b>Pays du Vermandois (CC)</b>  <b>Titulaires</b>                  LOCQUET Jean-Pierre, PARENT Christophe, PASSET Francis, PICARD Myriam</p>	<p><b>Suppléants</b>                  CORNAILLE Thierry, MILHEM Jean-Luc, PASSET Xavier, ROY Sylvie</p>
<p><b>Région de Château-Thierry (CA)</b>  <b>Titulaires</b>                  JACQUIN Claude, LARCHE Marie-Odile, MANGIN Eric, MARICOT Anne, REZZOUKI Mohamed, SCLAVON Jean-Marc</p>	<p><b>Suppléants</b>                  BARBIER Maryvonne, CARLIER Michel, CONTOZ Julie, FRERE Stéphane, LAZARO Patrice, SIMON Martine</p>



<p><b>Laonnois (Sirtom)</b>  <b>Titulaires</b>                  ANANIE Christophe, BRICOT Martine, BUFFET Yves,                  BUVRY Benoît, DELHAYE Eric, DUCAT Philippe, LEBEL                  Béatrice, PHILIPPOT Claude, RIVIERE Harry</p>	<p><b>Suppléants</b>                  ALLUCHON Jean Maurice, CENTONZE-SANDRAS                  Ambroise, DELPECH Nadège, FRAISE Mathieu, GIRARD                  Hervé, MERLO Jean Marie, PIRE Philippe, PORTAS                  Jacques, TUJEK Annie</p>
<p><b>Pays de la Serre (CC)</b>  <b>Titulaires</b>                  RIBEIRO Carole, VUILLIOT Christian</p>	<p><b>Suppléants</b>                  DUPONT Louise, GABET Grégory</p>
<p><b>des Trois Rivières (CC)</b>  <b>Titulaires</b>                  BRANQUART Marinella, DUVERDIER Jérôme,                  LANDERIEUX Michel</p>	<p><b>Suppléants</b>                  BOURGEOIS Sylvain, GREHANT Bernard, WAUTHIER Guy,</p>
<p><b>Val de l'Aisne (CC)</b>  <b>Titulaires</b>                  LUCAS Carlos, GOIN Christophe, MARCELLIN Brune</p>	<p><b>Suppléants</b>                  CENDRA Francis, PASCARD Benoit, VOITURON Marc</p>
<p><b>Val de l'Oise (CC)</b>  <b>Titulaires</b>                  BEAUVAIS Didier, SIMEON Julien</p>	<p><b>Suppléants</b>                  DECARSIN Bruno, LESUR Christian</p>
<p><b>Du Saint-Quentinois (CA)</b>  <b>Titulaires</b>                  ACCART Jean-Marie, BERTONNET Jean-Michel,                  BOUTROY Elie, GONDROY Jean-Marie, MAGNIEZ Michel,                  MORTELLI Roland, POTEI Agnès, RACHESBOEUF Alain,                  WEBER Jean-Marc</p>	<p><b>Suppléants</b>                  ARDAENS Virginie, BLONDEL Fabien, CAMELLE                  Philippe, DEFANCE Thierry, DESTOMBES Bernard,                  FRANCOIS Christophe, LEICHTNAM Sylvette, MALLIARD                  Djamil, ROBERT Sylvie</p>
<p><b>GrandSoissons Agglomération</b>  <b>Titulaires</b>                  BEZIN Jean-Marc, COUTEAU Marc, DESUMEUR Alex,                  D'HIVER Gérard, DROUX François, FERTON HERPE                  Thérèse</p>	<p><b>Suppléants</b>                  BRASSET Xavier, COUTEAU Jean-Marie, LANGE Sébastien,                  MARCHAL Jean-Bernard, MATHAUT Dominique, REYT                  Alain</p>
<p><b>Thiérache du Centre (CC)</b>  <b>Titulaires</b>                  CHOLETTE Jérémy, RENAUX Jean-Paul, VAN ISACKER                  Jean</p>	<p><b>Suppléants</b>                  CHANTRAINE-LION Maud, DUMORTIER Daniel,                  LUSTENBERGER Corinne</p>
<p><b>Retz en Valois (CC)</b>  <b>Titulaires</b>                  CANTOT Dominique, DELVAL Yveline, DESCAMPS                  Lisiane, POTEAU Christian</p>	<p><b>Suppléants</b>                  BRANQUART André, DAVIN Benoît, DESSIGNY Jocelyn,                  VALIERGUE Anne-Benoîte</p>
<p><b>Thiérache Sambre et Oise (CC)</b>  <b>Titulaires</b>                  HUYGHE Willy, WATEAU Joël</p>	<p><b>Suppléants</b>                  DRUAUX Pascal, EGRET Jean-Luc</p>
<p><b>Les Portes de Thiérache (CC)</b>  <b>Titulaire</b>                  PAGNON Jean-François</p>	<p><b>Suppléante</b>                  LORIETTE Monique</p>

**Étaient absents excusés ayant donné pouvoir, Mesdames et Messieurs les délégués :**

Françoise CHAMPENOIS donne pouvoir à Marc COUTEAU  
 Jean-Marie GONDROY donne pouvoir à Roland MORTELLI  
 Mario LIRUSSI donne pouvoir à Dominique IGNASZAK  
 Christian VUILLIOT donne pouvoir Carole RIBEIRO



**Etaient absents excusés Mesdames et Messieurs les délégués :**

Brigitte FOURNIE-TURQUIN, Nadège DELPECH, Francis PASSET, Claude JACQUIN, Benoît DAVIN, Elie BOUTROY, Virginie ARDAENS, Philippe CARAMELLE, Christophe FRANCOIS, Sylvette LEICHNAM, Bruno MARCELLIN, Marc VOITURON, Julien SIMEON.

**Etaient présents en Audio et Visio conférence :**

Marie-Françoise BERTRAND, Michèle FUSELIER, Bernadette VANNOBEL, Caroline VARLET, Frédérique DRIVIERE, Nicole ALLART, Pascal DEMONT, Sylvie LELONG, Christophe ANANIE, Martine BRICOT, Harry RIVIERE, Christophe PARENT, Michel CARLIER, Martine SIMON, Yveline DELVAL, Lisiane DESCAMPS, Christian POTEAUX, Jean Marie ACCART, Michel MAGNIEZ, Roland MORTELLI, Alain RACHESBOEUF, Thérèse FERTON-HERPE, Jean VAN ISACKER, Corinne LUSTENBERGER, Willy HUYGHE, Jérôme DUVERDIER, Michel LANDERIEUX, Carlos LUCAS, Bruno DECARSIN.



## **2021-13 Télétravail**

Le Président rappelle que le télétravail correspond à une forme d'organisation du travail dans laquelle les fonctions qui auraient pu être exercées par un agent dans les locaux de son employeur sont réalisées hors de ces locaux de façon régulière et volontaire à l'aide des technologies de l'information et de la communication.

Il précise que le télétravail est organisé au domicile de l'agent et qu'il s'applique aux fonctionnaires et aux contractuels de droit public ;

Les enjeux du télétravail sont de deux niveaux :

- Enjeu de « ressources humaines » centré sur la qualité de vie au travail : mieux concilier vie personnelle et vie professionnelle, favoriser le maintien dans l'emploi,
- Enjeu « développement durable » pour répondre aux problématiques des questions des déplacements domicile –travail et agir sur la réduction du bilan carbone.

Dans le respect des modalités d'organisation du télétravail prévues au protocole présenté en séance et joint en annexe de la délibération,

Il est proposé la mise en place du télétravail dans les services de Valor'Aisne au bénéfice des agents volontaires à compter du 1<sup>er</sup> mai 2021.

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale ;

Vu le décret n°85-603 du 10 juin 1985 relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la médecine professionnelle et préventive dans la fonction publique territoriale ;

Vu le décret n°2016-151 du 11 février 2016 modifié relatif aux conditions et modalités de mise en œuvre du télétravail dans la fonction publique et la magistrature ;

Vu l'avis du comité technique en date du 4 décembre 2020

Considérant que les agents exerçant leurs fonctions en télétravail bénéficient des mêmes droits et obligations que les agents exerçant sur leur lieu d'affectation ;

Considérant que Valor'Aisne met à disposition les logiciels métiers et en assure la maintenance ;

Le comité Syndical, après en avoir délibéré :

- Décide la mise en place du télétravail au sein des services de Valor'Aisne à compter du 1er mai 2021
- Adopte les modalités d'exercice du télétravail telles que définies dans le protocole ci joint,

Fait en séance, les jour, mois et an que dessus.

Laon, le 6 avril 2021

Le Président



Eric Delhaye



**CONVENTION D'ENTENTE**  
**ENTRE LE SYMEVAD ET VALOR' AISNE**  
**POUR LE TRAITEMENT DE DECHETS MENAGERS ET ASSIMILES**  
**ARTICLES L.5221-1 et L.5221-2 DU CGCT**

**ENTRE**

**Le Syndicat Mixte Départemental de Traitement des Déchets Ménagers de l'Aisne Valor'Aisne**, dont le siège est situé 3 rue Montaigne 02000 LAON, représenté par son Président, Monsieur Eric DELHAYE, dûment habilité par délibération du 2 avril 2021,

ci-après dénommé « VALOR' AISNE »,

**ET**

**Le Syndicat SYMEVAD**, dont le siège est situé 60 rue Mirabeau 62 141 EVIN-MALMAISON, représenté par son Président, Monsieur Christian MUSIAL, dûment habilité par délibération du 12 avril 2021,

ci-après dénommé « LE SYMEVAD »,

## PREAMBULE

Aux termes de l'article L.5221-1 du Code Général des collectivités territoriales,

*« Deux ou plusieurs conseils municipaux, organes délibérants d'établissements publics de coopération intercommunale ou de syndicats mixtes peuvent provoquer entre eux, par l'entremise de leurs maires ou présidents, une entente sur les objets d'utilité communale ou intercommunale compris dans leurs attributions et qui intéressent à la fois leurs communes, leurs établissements publics de coopération intercommunale ou leurs syndicats mixtes respectifs.*

*Ils peuvent passer entre eux des conventions à l'effet d'entreprendre ou de conserver à frais communs des ouvrages ou des institutions d'utilité commune. »*

C'est dans ce cadre que VALOR' AISNE et le SYMEVAD, syndicats mixtes voisins compétents en matière de traitement des déchets ménagers, ont convenu, par délibérations respectives des 2 avril 2021 et du 29 mars 2021 de constituer une entente relative à la gestion des déchets en vue de mettre en place une gestion efficace et optimale des déchets ménagers sur leurs territoires.

En effet, dans les départements du Nord et du Pas-de-Calais, le SYMEVAD est en charge aujourd'hui du traitement des déchets ménagers pour le compte de ses 3 adhérents à compétence collecte, représentant plus de 321 000 habitants.

Il possède :

- Un centre de tri qui traite 22 000 tonnes par an ;
- Une unité de tri valorisation matière et énergie (TVME) pour le traitement des OMR ;
- Une ressourcerie
- Onze déchetteries
- Un centre de compostage qui assure la valorisation organique de 32 000 tonnes par an

Il gère ainsi environ 216 000 tonnes par an de déchets ménagers et assimilés.

De son côté, VALOR' AISNE, syndicat mixte de traitement des déchets de l'Aisne, est en charge du traitement des déchets ménagers de 15 adhérents à compétence collecte, représentant environ 518 000 habitants.

Il possède :

- Une ISDND d'une capacité annuelle de 80 000 tonnes,
- Deux plateformes de compostage ;
- 6 quais de transfert ;
- 2 centres de tri pour une capacité totale autorisée de 40 000 tonnes.

Chaque année, il traite environ 112 000 tonnes d'ordures ménagères, trie 28 000 tonnes et composte 32 000 tonnes de déchets végétaux et gère plus de 100 000 tonnes d'autres flux de déchetteries, soit un total de 287 000 tonnes.

Ces deux structures, voisines et relativement similaires, poursuivent des objectifs communs de prévention, de réduction et de traitement des déchets.

Dans cette perspective, les deux syndicats souhaitent s'inscrire dans une démarche durable de coopération, afin de mutualiser les moyens et ressources dont ils disposent, en vue d'optimiser leurs efforts respectifs.

Le Conseil d'Etat a expressément reconnu la possibilité pour deux collectivités de conclure, hors règles de la commande publique, et sur le fondement de l'article L. 5221-1 du code général des collectivités territoriales, une convention constitutive d'une entente pour exercer en coopération avec des communes, établissements publics de coopération intercommunale ou syndicats mixtes, de mêmes missions, notamment par la mutualisation de moyens dédiés à l'exploitation d'un service public, à la condition que cette entente ne permette pas une intervention à des fins lucratives de l'une de ces personnes publiques, agissant tel un opérateur sur un marché concurrentiel. (CE, 3 février 2012, Commune de Veyrier-du-lac, n°353737).

Dans ce cadre juridique, le SYMEVAD et VALOR' AISNE souhaitent mutualiser les moyens dont ils disposent en vue de l'exploitation du service public de traitement des déchets dont ils ont la charge et conclure une convention d'entente ayant pour objet l'exercice en commun de missions de traitement des déchets ménagers et assimilés.

C'est l'objet de la présente convention.

## **ARTICLE 1 – OBJET**

La présente convention a pour objet de permettre la coopération du SYMEVAD et de VALOR' AISNE dans l'exploitation du service public de traitement des déchets ménagers et notamment les déchets recyclables issus des collectes sélectives dont ils ont respectivement la charge sur leur territoire,

Il s'agit, à travers la mutualisation des moyens dont chacun des syndicats disposent en vue de l'exploitation du service public de traitement des déchets, d'instaurer une démarche d'entraide durable et globale.

## **ARTICLE 2 – MODALITES DE COOPERATION**

### **Article 2.1 – Conférence d'entente**

L'article 5221-2 du CGCT stipule que « les questions d'intérêt commun [ entre les syndicats mixtes intéressés ] sont débattues dans des conférences dont la composition est définie par convention ».

Il est donc convenu que la conférence d'entente entre le SYMEVAD et VALOR' AISNE sera composée pour chaque syndicat :

- Du Président
- De 2 Vice-Présidents
- Des directeurs généraux

### **Article 2.2 - Mutualisation des installations**

Dans le cadre de la présente convention, les parties conviennent de mutualiser leurs installations respectives, afin d'optimiser la gestion des déchets ménagers sur le territoire.

Chacune des parties pourra faire traiter une partie de ses déchets par l'autre partie, dans les conditions définies aux articles 2.3 et 2.4 de la présente convention.

### **Article 2.3 – Traitement des déchets**

**a.** Dès qu'une des parties à la présente convention est en besoin de faire traiter ses déchets en dehors de ses installations pour une période à définir, elle sollicite la seconde partie pour une acceptation des déchets sur ses équipements.

Cette demande devra nécessairement contenir les éléments suivants :

- La nature et la quantité des déchets à traiter ;
- La durée prévisionnelle du traitement envisagée ;

**b.** Si l'autre partie est en mesure d'accepter cette demande, elle devra assurer le traitement des déchets concernés au sein de ses propres installations dans le respect de la réglementation en vigueur.

Plus spécifiquement, elle devra :

- Assurer la pesée des déchets entrants sur son site de traitement ;
- Valoriser ces déchets sous forme énergétique ou matière,
- Eliminer les déchets ultimes ;
- Etablir annuellement un rapport retraçant les opérations réalisées.

#### **Article 2.4 – Compensation financière**

La partie demandeuse verse à la partie accueillante une compensation financière strictement équivalente aux charges d'investissement et de fonctionnement de l'installation pour le traitement des déchets concernés.

### **ARTICLE 3 – MISE EN ŒUVRE DE LA PRESENTE CONVENTION**

#### **Article 3.1 Conventions d'application**

Le traitement des déchets d'un des syndicats par l'autre syndicat fait l'objet d'une convention d'application, fixant les conditions pratiques de la mise en œuvre de la prestation, et reprenant l'ensemble des éléments énumérés aux articles 2.3 et 2.4, et notamment :

- Définition du besoin (type/nature et quantité de déchets)
- Date de début de l'entraide
- Durée
- Compensation financière

Ces conventions d'application sont adoptées par délibération concordante des comités syndicaux des deux structures.

#### **Article 3.2 Détermination du montant de la compensation financière**

Le montant de la compensation financière versée en contrepartie du traitement des déchets d'un syndicat en dehors de ses installations correspond au coût réel du service rendu, calculée en tenant compte de l'amortissement des investissements réalisés et du prix coûtant du traitement.

### **ARTICLE 4 – MODIFICATION DE LA CONVENTION**

Toute modification à la présente convention sera matérialisée par un avenant.

### **ARTICLE 5 – FIN ANTICIPEE DE LA CONVENTION**

La présente convention prendra automatiquement fin en cas de dissolution de l'un des syndicats.

Chaque partie pourra mettre fin de manière anticipée à la présente convention par lettre recommandée avec accusé de réception, 6 mois avant sa résiliation effective.

## **ARTICLE 6 – LITIGE**

Toute contestation relative à l'interprétation ou à l'exécution de la présente convention sera portée par la partie la plus diligente devant le Tribunal Administratif d'Amiens.

Toutefois, les parties conviennent de se rencontrer préalablement à la saisine du tribunal compétent afin de tenter de régler amiablement le différend.

## **ARTICLE 7 – DUREE ET ENTREE EN VIGUEUR**

La présente convention est conclue pour une durée illimitée à compter de la date de signature par les deux parties.

Fait à \_\_\_\_\_, le \_\_\_\_\_.

Le Président de Valor'Aisne

Le Président du SYMEVAD

Eric DELHAYE

Christian MUSIAL



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL DU 2 AVRIL 2021

Date de convocation	24 mars 2021
Membres titulaires en exercice	68
Présents	13
Audio Visio conférence	29
Votants	42 + 4 pouvoirs
Pour : 46 Contre : 0 Abstention : 0	

L'an deux mille vingt et un, le 2 avril à quatorze heures trente, le Comité Syndical dûment convoqué, s'est réuni dans la salle de réunion de l'USEDA – Laon.

Sous la présidence de Monsieur Eric DELHAYE.

**Monsieur Fortunato BIANCHINI est élu secrétaire de séance.**

### 2021-14 Convention d'entente entre Valor'Aisne et le SYMEVAD

**Étaient Présents Mesdames et Messieurs les délégués titulaires (ou leurs suppléants)**

<p><b>Département de l'Aisne</b>  <b>Titulaires</b>                  BERTRAND Marie Françoise, CHAMPENOIS Françoise, FOURNIE TURQUIN Brigitte, FUSELIER Michèle, MOUFLARD Claude, VANNOBEL Bernadette, VARLET Caroline</p>	<p><b>Suppléants</b>                  BEAUVOIS Bruno, CARREAU Michel, ITTELET Isabelle, SAILLARD Marion, SEBASTIJAN Monique, TIMMERMAN Philippe, VANIER Frédéric,</p>
<p><b>Canton d'Oulchy le Château (CC)</b>  <b>Titulaire</b>                  DRIVIERE Frédérique</p>	<p><b>Suppléant</b>                  MUZART Hervé</p>
<p><b>Chauny Tergnier La Fère (CA)</b>  <b>Titulaires</b>                  ALLART Nicole, BIANCHINI Fortunato, DEMONT Pascal, IGNASZAK Dominique, LELONG Sylvie, LIRUSSI Marie</p>	<p><b>Suppléants</b>                  BRONCHAIN Bernard, CHOMBART Jean-Marie, DE ABREU Antoine, GOETZ Patricia, GONCALVES Philippe, PENE Laurent</p>
<p><b>Pays du Vermandois (CC)</b>  <b>Titulaires</b>                  LOCQUET Jean-Pierre, PARENT Christophe, PASSET Francis, PICARD Myriam</p>	<p><b>Suppléants</b>                  CORNAILLE Thierry, MILHEM Jean-Luc, PASSET Xavier, ROY Sylvie</p>
<p><b>Région de Château-Thierry (CA)</b>  <b>Titulaires</b>                  JACQUIN Claude, LARCHE Marie-Odile, MANGIN Eric, MARICOT Anne, REZZOUKI Mohamed, SCLAVON Jean-Marc</p>	<p><b>Suppléants</b>                  BARBIER Maryvonne, CARLIER Michel, CONTOZ Julie, FRERE Stéphane, LAZARO Patrice, SIMON Martine</p>



<p><b>Laonnois (Sirtom)</b>  <b>Titulaires</b>                  ANANIE Christophe, BRICOT Martine, BUFFET Yves,  <del>BUVRY Benoît, DELHAYE Eric, DUCAT Philippe, LEBEL</del>                  Béatrice, PHILIPPOT Claude, RIVIERE Harry</p>	<p><b>Suppléants</b>                  ALLUCHON Jean Maurice, <del>CENTONZE SANDRAS</del>                  Ambroise, <del>DELPECH Nadège, FRAISE Mathieu, GIRARD</del>                  Hervé, <del>MERLO Jean Marie, PIRE Philippe, PORTAS</del>                  Jacques, <del>TUJEK Annie</del></p>
<p><b>Pays de la Serre (CC)</b>  <b>Titulaires</b>                  RIBEIRO Carole, <del>VUILLIOT Christian</del></p>	<p><b>Suppléants</b>  <del>DUPONT Louise, GABET Grégory</del></p>
<p><b>des Trois Rivières (CC)</b>  <b>Titulaires</b>                  BRANQUART Marinella, DUVERDIER Jérôme,                  LANDERIEUX Michel</p>	<p><b>Suppléants</b>  <del>BOURGEOIS Sylvain, GREHANT Bernard, WAUTHIER Guy,</del></p>
<p><b>Val de l'Aisne (CC)</b>  <b>Titulaires</b>                  LUCAS Carlos, GOIN Christophe, MARCELLIN Bruno</p>	<p><b>Suppléants</b>  <del>CENDRA Francis, PASCARD Benoît, VOITURON Marc</del></p>
<p><b>Val de l'Oise (CC)</b>  <b>Titulaires</b>  <del>BEAUVAIS Didier, SIMEON Julien</del></p>	<p><b>Suppléants</b>  <del>DECARSIN Bruno, LESUR Christian</del></p>
<p><b>Du Saint-Quentinois (CA)</b>  <b>Titulaires</b>                  ACCART Jean-Marie, <del>BERTONNET Jean-Michel,</del>  <del>BOUTROY Elie, GONDRIY Jean-Marie, MAGNIEZ Michel,</del>                  MORTELLI Roland, <del>POTEL Agnès, RACHESBOEUF Alain,</del>                  WEBER Jean-Marc</p>	<p><b>Suppléants</b>                  ARDAENS Virginie, BLONDEL Fabien, CARAMELLE                  Philippe, DEFRANCE Thierry, DESTOMBES Bernard,                  FRANCOIS Christophe, LEICHNAM Sylvette, MALLIARD                  Djamila, ROBERT Sylvie</p>
<p><b>GrandSissoons Agglomération</b>  <b>Titulaires</b>                  BEZIN Jean-Marc, COUTEAU Marc, DESUMEUR Alex,  <del>D'HIVER Gérard, DROUX François, FERTON HERPE</del>                  Thérèse</p>	<p><b>Suppléants</b>                  BRASSET Xavier, COUTEAU Jean-Marie, LANGE Sébastien,                  MARCHAL Jean-Bernard, MATHAUT Dominique, REYT                  Alain</p>
<p><b>Thiérache du Centre (CC)</b>  <b>Titulaires</b>                  CHOULETTE Jérémmy, RENAUX Jean-Paul, VAN ISACKER                  Jean</p>	<p><b>Suppléants</b>                  CHANTRAINE LION Maud, DUMORTIER Daniel,                  LUSTENBERGER Corinne</p>
<p><b>Retz en Valois (CC)</b>  <b>Titulaires</b>                  CANTOT Dominique, DELVAL Yveline, DESCAMPS                  Lisiane, POTEAUX Christian</p>	<p><b>Suppléants</b>  <del>BRANQUART André, DAVIN Benoît, DESSIGNY Jocelyn,</del>                  VALIERGUE Anne-Benoîte</p>
<p><b>Thiérache Sambre et Oise (CC)</b>  <b>Titulaires</b>                  HUYGHE Willy, WATEAU Joël</p>	<p><b>Suppléants</b>  <del>DRUAUX Pascal, EGRET Jean-Luc</del></p>
<p><b>Les Portes de Thiérache (CC)</b>  <b>Titulaire</b>                  PAGNON Jean-François</p>	<p><b>Suppléante</b>                  LORINETTE Monique</p>

**Étaient absents excusés ayant donné pouvoir, Mesdames et Messieurs les délégués :**

Françoise CHAMPENOIS donne pouvoir à Marc COUTEAU  
 Jean-Marie GONDRIY donne pouvoir à Roland MORTELLI  
 Mario LIRUSSI donne pouvoir à Dominique IGNASZAK  
 Christian VUILLIOT donne pouvoir Carole RIBEIRO





**Etaient absents excusés Mesdames et Messieurs les délégués :**

Brigitte FOURNIE-TURQUIN, Nadège DELPECH, Francis PASSET, Claude JACQUIN, Benoit DAVIN, Elie BOUTROY, Virginie ARDAENS, Philippe CARAMELLE, Christophe FRANCOIS, Sylvette LEICHNAM, Bruno MARCELLIN, Marc VOITURON, Julien SIMEON.

**Etaient présents en Audio et Visio conférence :**

Marie-Françoise BERTRAND, Michèle FUSELIER, Bernadette VANNOBEL, Caroline VARLET, Frédérique DRIVIERE, Nicole ALLART, Pascal DEMONT, Sylvie LELONG, Christophe ANANIE, Martine BRICOT, Harry RIVIERE, Christophe PARENT, Michel CARLIER, Martine SIMON, Yveline DELVAL, Lisiane DESCAMPS, Christian POTEAUX, Jean Marie ACCART, Michel MAGNIEZ, Roland MORTELLI, Alain RACHESBOEUF, Thérèse FERTON-HERPE, Jean VAN ISACKER, Corinne LUSTENBERGER, Willy HUYGHE, Jérôme DUVERDIER, Michel LANDERIEUX, Carlos LUCAS, Bruno DECARSIN.



## **2021-14 Convention d'entente entre Valor'Aisne et le SYMEVAD**

La gestion des déchets ménagers est soumise depuis plusieurs années à des évolutions majeures :

- sur le plan fiscal avec les augmentations de TGAP
- sur le plan réglementaire avec la promulgation de lois françaises et européennes très ambitieuses, d'une part, et avec une planification désormais régionale, d'autre part.
- sur le plan environnemental avec des mesures de protection de l'environnement de plus en plus drastiques et des objectifs de valorisation (matière et énergétique) très élevés à court terme.

Ces changements poussent Valor'Aisne à rechercher des solutions de traitement qui s'inscrivent dans cette dynamique, et à travailler en synergie avec les structures publiques voisines.

Dans ce cadre VALOR' AISNE et le SYMEVAD se sont aperçus qu'ils poursuivaient des objectifs communs de prévention, de réduction et de traitement des déchets.

En effet, dans les départements du Nord et du Pas-de-Calais, le SYMEVAD est en charge aujourd'hui du traitement des déchets ménagers pour le compte de ses 3 adhérents à compétence collective, représentant plus de 321 000 habitants.

Il possède :

- Un centre de tri autorisé à hauteur de 30 000 tonnes entrantes par an ;
- Une unité de tri valorisation matière et énergie (TVME) pour le traitement de 80 000 tonnes d'OMR par an ;
- Une ressourcerie ;
- 11 déchetteries, dont 4 gérées en totalité et 7 uniquement pour le « bas de quais » ;
- Un centre de compostage qui assure la valorisation organique de 32.000 tonnes de déchets verts par an ;

Il gère ainsi environ 216 000 tonnes par an de déchets ménagers et assimilés.



De son côté, VALOR' AISNE, syndicat mixte de traitement des déchets de l'Aisne, est en charge du traitement des déchets ménagers de 15 adhérents à compétence collecte, représentant environ 518 000 habitants.

Il possède :

- Une ISDND d'une capacité annuelle de 80 000 tonnes,
- Deux plateformes de compostage ;
- 6 quais de transfert ;
- 2 centres de tri pour une capacité totale autorisée de 40 000 tonnes.

Chaque année, il traite environ 112 000 tonnes d'ordures ménagères, trie 28 000 tonnes, composte 32 000 tonnes de déchets végétaux et gère plus de 100 000 tonnes d'autres flux de déchetteries, soit un total de 287 000 tonnes.

Les deux syndicats ont rapidement identifié qu'il était possible d'envisager dans une démarche durable de coopération, afin de mutualiser les moyens et ressources dont ils disposent, en vue d'optimiser leurs efforts respectifs.

Le Conseil d'Etat a expressément reconnu la possibilité pour deux collectivités de conclure, hors règles de la commande publique, et sur le fondement de l'article L. 5221-1 du code général des collectivités territoriales, une convention constitutive d'une entente pour exercer en coopération avec des communes, établissements publics de coopération intercommunale ou syndicats mixtes, de mêmes missions, notamment par la mutualisation de moyens dédiés à l'exploitation d'un service public, à la condition que cette entente ne permette pas une intervention à des fins lucratives de l'une de ces personnes publiques, agissant tel un opérateur sur un marché concurrentiel. (CE, 3 février 2012, Commune de Veyrier-du-lac, n°353737).

Il est donc proposé que le SYMEVAD et VALOR' AISNE mutualisent les moyens dont ils disposent en vue de l'exploitation du service public de traitement des déchets dont ils ont la charge, et de conclure une convention d'entente ayant pour objet l'exercice en commun de missions de traitement des déchets ménagers et assimilés.




C'est l'objet du projet de convention globale d'entente joint en annexe. Des conventions d'application seront ensuite signées en fonction des sujets de coopération.

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré,

- Valide le projet de convention d'Entente, joint en annexe, avec le SYMEVAD
- Autorise le Président à signer cette convention

Fait en séance, les jour, mois et an que dessus.

Laon, le 6 avril 2021

Le Président  
  
Eric Delhaye

# CONVENTION D'APPLICATION DE LA CONVENTION D'ENTENTE

## ENTRE VALOR' AISNE ET LE SYMEVAD

### TRAITEMENT DES DECHETS RECYCLABLES

#### ARTICLE L.5221-1 DU CGCT

#### ENTRE

**Le Syndicat Mixte Départemental de Traitement des Déchets Ménagers de l'Aisne Valor'Aisne**, dont le siège est situé 3 rue Montaigne 02000 LAON, représenté par son Président, Monsieur Eric DELHAYE, dûment habilité par délibération du 2 avril 2021,

ci-après dénommé « VALOR' AISNE »,

#### ET

**Le Syndicat SYMEVAD**, dont le siège est situé 60 rue Mirabeau 62 141 EVIN-MALMAISON, représenté par son Président, Monsieur Christian MUSIAL, dûment habilité par délibération du 12 avril 2021,

ci-après dénommé « LE SYMEVAD »,

## **PREAMBULE**

VALOR' AISNE et le SYMEVAD ont conclu une convention cadre d'entente ayant pour objet de permettre la coopération des 2 syndicats dans l'exploitation du service public de traitement des déchets ménagers et assimilés,

Dans le cadre de cette convention, les parties ont convenu de mutualiser leurs installations respectives, afin d'optimiser la gestion des déchets ménagers sur le territoire.

Chacune des parties pourra faire traiter une partie de ses déchets par l'autre partie.

Le traitement des déchets d'un des syndicats par l'autre syndicat fait l'objet d'une convention d'application, fixant les conditions pratiques de la mise en œuvre de la coopération.

### **ARTICLE 1 – OBJET DE LA CONVENTION**

Valor'Aisne souhaite moderniser ses équipements de tri afin de pouvoir trier les extensions de consignes de tri. Un marché de conception réalisation a été passé en ce sens et des travaux doivent être réalisés sur les deux centres de tri entre juin et octobre 2021.

Pendant ces travaux, la production devra être partiellement interrompue et les déchets ne pourront pas être stockés sur toute la durée de l'arrêt.

Dans le cadre de la convention-cadre d'entente, et afin d'assurer la continuité du service public de traitement des déchets, le SYMEVAD se propose d'accueillir les déchets concernés dans son centre de tri de Evin-Malmaison.

### **ARTICLE 2 – NATURE DE LA COOPERATION**

Le SYMEVAD assurera le traitement des déchets énumérés ci-après conformément aux dispositions de la convention d'entente :

- Nature des déchets à traiter : déchets recyclables multi-matériaux (BCMPJ),
- Quantité : 40 à 60 tonnes par semaine

Le SYMEVAD s'engage à :

- Assurer la pesée et le tri des déchets entrants sur son site de traitement ;
- Assurer les caractérisations entrantes des collectes sélectives ;
- Affecter les matériaux triés aux collectivités productrices titulaires d'un contrat Citéo selon la clé de répartition fournie ;
- Organiser les évacuations de matériaux avec les repreneurs désignés, conformément au(x) contrat(s) Citéo, et aux contrats de reprises, à savoir :
  - JRM : Norske Skog Golbey
  - Plastiques : Valorplast
  - PCNC : Revipac – Saica La Rochette Venizel
  - PCC : Revipac
  - Acier – alu : Suez

Le GDM sera géré selon le mode en vigueur sur le centre de tri du SYMEVAD qui reversera à Valor'Aisne les recettes correspondantes si elles existent.

- Eliminer les refus de tri ;
- Fournir mensuellement un rapport de production / expéditions.

Le transport des déchets jusqu'au centre de tri du SYMEVAD reste à la charge de Valor'Aisne.

### ARTICLE 3 – DUREE DE LA COOPERATION

Le SYMEVAD s'engage à assurer le traitement des déchets recyclables provenant de Valor'Aisne du 1<sup>er</sup> juin au 1<sup>er</sup> décembre 2021. Une prolongation est possible jusqu'au 1<sup>er</sup> mars 2022 et fera alors l'objet d'un courrier de reconduction expresse avant le 1<sup>er</sup> novembre 2021.

### ARTICLE 4 – COMPENSATION FINANCIERE

En contrepartie, Valor'Aisne versera à SYMEVAD la somme de **XXXXXX** € HT/tonne selon la décomposition suivante :

Frais généraux (caractérisation, assurance, frais de fonctionnement et frais de personnel)	<b>XXX</b> € HT
Prix du tri*	<b>XXXX</b> € HT
Charges d'investissement	<b>XXXX</b> € HT
Total	<b>XXXX</b> € HT

Le paiement se fera mensuellement, après émission d'une facture par le SYMEVAD, avec la TVA en vigueur.

Fait à \_\_\_\_\_, le \_\_\_\_\_.

Le Président de Valor'Aisne

Le Président de SYMEVAD

Eric DELHAYE

Christian MUSIAL



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL DU 2 AVRIL 2021

Date de convocation	24 mars 2021
Membres titulaires en exercice	68
Présents	13
Audio Visio conférence	29
Votants	42 + 4 pouvoirs
Pour : 46 Contre : 0 Abstention : 0	

L'an deux mille vingt et un, le 2 avril à quatorze heures trente, le Comité Syndical dûment convoqué, s'est réuni dans la salle de réunion de l'USEDA – Laon.  
 Sous la présidence de Monsieur Eric DELHAYE.  
**Monsieur Fortunato BIANCHINI est élu secrétaire de séance.**

### 2021-15 Convention d'application de la convention d'entente entre Valor'Aisne et le SYMEVAD

**Étaient Présents Mesdames et Messieurs les délégués titulaires (ou leurs suppléants)**

<b>Département de l'Aisne</b> <b>Titulaires</b> BERTRAND Marie Françoise, CHAMPENOIS Françoise, FOURNIE TURQUIN Brigitte, FUSELIER Michèle, MOUFLARD Claude, VANNOBEL Bernadette, VARLET Caroline	<b>Suppléants</b> BEAUVOIS Bruno, CARREAU Michel, ITTELET Isabelle, SAILLARD Marion, SEBASTIJAN Monique, TIMMERMAN Philippe, VANIER Frédéric,
<b>Canton d'Oulchy le Château (CC)</b> <b>Titulaire</b> DRIVIERE Frédérique	<b>Suppléant</b> MUZART Hervé
<b>Chauny Tergnier La Fère (CA)</b> <b>Titulaires</b> ALLART Nicole, BIANCHINI Fortunato, DEMONT Pascal, IGNASZAK Dominique, LELONG Sylvie, LIRUSSI Mario	<b>Suppléants</b> BRONCHAIN Bernard, CHOMBART Jean-Marie, DE ABREU Antoine, GOETZ Patricia, GONCALVES Philippe, PENE Laurent
<b>Pays du Vermandois (CC)</b> <b>Titulaires</b> LOCQUET Jean-Pierre, PARENT Christophe, PASSET Francis, PICARD Myriam	<b>Suppléants</b> CORNAILLE Thierry, MILHEM Jean-Luc, PASSET Xavier, ROY Sylvie
<b>Région de Château-Thierry (CA)</b> <b>Titulaires</b> JACQUIN Claude, LARCHE Marie-Odile, MANGIN Eric, MARICOT Anne, REZZOUKI Mohamed, SCLAVON Jean-Marc	<b>Suppléants</b> BARBIER Maryvonne, CARLIER Michel, CONTOZ Julie, FRERE Stéphane, LAZARO Patrice, SIMON Martine





<p><b>Laonnois (Sirtom)</b>  <b>Titulaires</b>                  ANANIE Christophe, BRICOT Martine, BUFFET Yves,                  BUVRY Benoît, DELHAYE Eric, DUCAT Philippe, LEBEL                  Béatrice, PHILIPPOT Claude, RIVIERE Harry</p>	<p><b>Suppléants</b>                  ALLUCHON Jean Maurice, CENTONZE SANDRAS                  Ambroise, DELPECH Nadège, FRAISE Mathieu, GIRARD                  Hervé, MERLO Jean Marie, PIRE Philippe, PORTAS                  Jacques, TUJEK Annie</p>
<p><b>Pays de la Serre (CC)</b>  <b>Titulaires</b>                  RIBEIRO Carole, VUILLIOT Christian</p>	<p><b>Suppléants</b>                  DUPONT Louise, GABET Grégory</p>
<p><b>des Trois Rivières (CC)</b>  <b>Titulaires</b>                  BRANQUART Marinella, DUVERDIER Jérôme,                  LANDERIEUX Michel</p>	<p><b>Suppléants</b>                  BOURGEOIS Sylvain, GREHANT Bernard, WAUTHIER Guy,</p>
<p><b>Val de l'Aisne (CC)</b>  <b>Titulaires</b>                  LUCAS Carlos, GOIN Christophe, MARCELLIN Bruno</p>	<p><b>Suppléants</b>                  CENDRA Francis, PASCARD Benoit, VOITURON Marc</p>
<p><b>Val de l'Oise (CC)</b>  <b>Titulaires</b>                  BEAUVAIS Didier, SIMEON Julien</p>	<p><b>Suppléants</b>                  DECARSIN Bruno, LESUR Christian</p>
<p><b>Du Saint-Quentinois (CA)</b>  <b>Titulaires</b>                  ACCART Jean-Marie, BERTONNET Jean-Michel,                  BOUTROY Elie, CONDRY Jean-Marie, MAGNIEZ Michel,                  MORTELLI Roland, POTE Agnès, RACHESBOEUF Alain,                  WEBER Jean-Marc</p>	<p><b>Suppléants</b>                  ARDAENS Virginie, BLONDEL Fabien, CAMELLE                  Philippe, DEFRANCE Thierry, DESTOMBES Bernard,                  FRANCOIS Christophe, LEICHNAM Sylvette, MALLIARD                  Djamil, ROBERT Sylvie</p>
<p><b>GrandSoysons Agglomération</b>  <b>Titulaires</b>                  BEZIN Jean-Marc, COUTEAU Marc, DESUMEUR Alex,                  D'HIVER Gérard, DROUX François, FERTON HERPE                  Thérèse</p>	<p><b>Suppléants</b>                  BRASSET Xavier, COUTEAU Jean-Marie, LANGE Sébastien,                  MARCHAL Jean-Bernard, MATHAUT Dominique, REYT                  Alain</p>
<p><b>Thiérache du Centre (CC)</b>  <b>Titulaires</b>                  CHOULETTE Jérémy, RENAUX Jean-Paul, VAN ISACKER                  Jean</p>	<p><b>Suppléants</b>                  CHANTRAINE-LION Maud, DUMORTIER Daniel,                  LUSTENBERGER Corinne</p>
<p><b>Retz en Valois (CC)</b>  <b>Titulaires</b>                  CANTOT Dominique, DELVAL Yveline, DESCAMPS                  Lisiane, POTEAUX Christian</p>	<p><b>Suppléants</b>                  BRANQUART André, DAVIN Benoît, DESSIGNY Jocelyn,                  VALIERGUE Anne-Benoîte</p>
<p><b>Thiérache Sambre et Oise (CC)</b>  <b>Titulaires</b>                  HUYGHE Willy, WATEAU Joël</p>	<p><b>Suppléants</b>                  DRUAUX Pascal, EGRET Jean-Luc</p>
<p><b>Les Portes de Thiérache (CC)</b>  <b>Titulaire</b>                  PAGNON Jean-François</p>	<p><b>Suppléante</b>                  LORIETTE Monique</p>

**Étaient absents excusés ayant donné pouvoir, Mesdames et Messieurs les délégués :**

Françoise CHAMPENOIS donne pouvoir à Marc COUTEAU  
 Jean-Marie GONDRIY donne pouvoir à Roland MORTELLI  
 Mario LIRUSSI donne pouvoir à Dominique IGNASZAK  
 Christian VUILLIOT donne pouvoir Carole RIBEIRO

**Etaient absents excusés Mesdames et Messieurs les délégués :**

Brigitte FOURNIE-TURQUIN, Nadège DELPECH, Francis PASSET, Claude JACQUIN, Benoit DAVIN, Elie BOUTROY, Virginie ARDAENS, Philippe CAMELLE, Christophe FRANCOIS, Sylvette LEICHNAM, Bruno MARCELLIN, Marc VOITURON, Julien SIMEON.

**Etaient présents en Audio et Visio conférence :**

Marie-Françoise BERTRAND, Michèle FUSELIER, Bernadette VANNOBEL, Caroline VARLET, Frédérique DRIVIERE, Nicole ALLART, Pascal DEMONT, Sylvie LELONG, Christophe ANANIE, Martine BRICOT, Harry RIVIERE, Christophe PARENT, Michel CARLIER, Martine SIMON, Yveline DELVAL, Lisiane DESCAMPS, Christian POTEAUX, Jean Marie ACCART, Michel MAGNIEZ, Roland MORTELLI, Alain RACHESBOEUF, Thérèse FERTON-HERPE, Jean VAN ISACKER, Corinne LUSTENBERGER, Willy HUYGHE, Jérôme DUVERDIER, Michel LANDERIEUX, Carlos LUCAS, Bruno DECARSIN.



## **2021-15 Convention d'application de la convention d'entente entre Valor'Aisne et le SYMEVAD**

VALOR' AISNE et le SYMEVAD ont conclu une convention cadre d'entente ayant pour objet de permettre la coopération entre syndicats dans l'exploitation du service public de traitement des déchets ménagers et assimilés dont ils ont la charge sur leurs territoires respectifs.

Dans le cadre de cette convention, les parties ont convenu de mutualiser leurs installations afin d'optimiser la gestion de leurs déchets ménagers sur le territoire commun ainsi constitué.

Chacune des parties pourra faire traiter ses déchets par l'autre partie.

Pour les déchets recyclables, Valor'Aisne souhaite moderniser ses équipements de tri afin de pouvoir trier les extensions de consignes de tri.

Un marché de conception réalisation a été passé en ce sens et des travaux doivent être réalisés sur les deux centres de tri entre juin et octobre 2021.

Pendant ces travaux, la production devra être partiellement interrompue et les déchets ne pourront pas être stockés sur toute la durée de l'arrêt.

Dans le cadre de la convention-cadre d'entente, et afin d'assurer la continuité du service public de traitement des déchets, le SYMEVAD se propose d'accueillir les déchets concernés dans son centre de tri de Evin-Malmaison.

La présente convention d'application (jointe en annexe) de la convention-cadre a pour objet de détailler les modalités techniques et financières de gestion des collectes de déchets ménagers qui seront apportées par VALOR' AISNE sur le centre de tri de SYMEVAD à Evin-Malmaison.

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré,

- Valide le projet de convention d'application (joint en annexe) de la convention d'Entente entre Valor'Aisne et le SYMEVAD
- Autorise le Président à signer cette convention d'application

Fait en séance, les jour, mois et an que dessus.

Laon, le 6 avril 2021

Le Président



Eric Delhaye

**CONVENTION D'ENTENTE**  
**ENTRE VALODEA ET VALOR' AISNE**  
**POUR LE TRAITEMENT DE DECHETS MENAGERS ET ASSIMILES**  
**ARTICLES L.5221-1 et L.5221-2 DU CGCT**

**ENTRE**

**Le Syndicat Mixte Départemental de Traitement des Déchets Ménagers de l'Aisne Valor'Aisne**, dont le siège est situé 3 rue Montaigne 02000 LAON, représenté par son Président, Monsieur Eric DELHAYE, dûment habilité par délibération du 2 avril 2021,

ci-après dénommé « VALOR' AISNE »,

**ET**

**Le Syndicat VALODEA**, dont le siège est situé 13 rue Camille Didier 08000 CHARLEVILLE-MEZIERES, représenté par son Président, Monsieur Christian SIGNORET, dûment habilité par délibération du 15 mars 2021,

ci-après dénommé « VALODEA »,

## PREAMBULE

Aux termes de l'article L.5221-1 du Code Général des collectivités territoriales,

*« Deux ou plusieurs conseils municipaux, organes délibérants d'établissements publics de coopération intercommunale ou de syndicats mixtes peuvent provoquer entre eux, par l'entremise de leurs maires ou présidents, une entente sur les objets d'utilité communale ou intercommunale compris dans leurs attributions et qui intéressent à la fois leurs communes, leurs établissements publics de coopération intercommunale ou leurs syndicats mixtes respectifs.*

*Ils peuvent passer entre eux des conventions à l'effet d'entreprendre ou de conserver à frais communs des ouvrages ou des institutions d'utilité commune. »*

C'est dans ce cadre que VALOR' AISNE et VALODEA, syndicats mixtes voisins compétents en matière de traitement des déchets ménagers, ont convenu, par délibérations respectives des 2 avril 2021 et 15 mars 2021 de constituer une entente relative à la gestion des déchets en vue de mettre en place une gestion efficace et optimale des déchets ménagers sur leurs territoires.

En effet, dans le département des Ardennes, VALODEA est en charge aujourd'hui du traitement des déchets ménagers pour le compte de ses 7 adhérents à compétence collective, représentant plus de 273 500 habitants.

Il possède :

- Un centre de tri autorisé à hauteur de 22 500 tonnes entrantes par an ;
- 5 quais de transfert ;
- 2 centre d'enfouissement via une SEM départementale et un prestataire privé (Suez)

Il assure chaque année le traitement de 61 000 tonnes d'ordures ménagères résiduelles et de 17 000 tonnes de déchets recyclables issus des collectes sélectives, de 14 500 tonnes de déchets verts, de 53 000 tonnes de flux de déchetteries (hors déchets verts), soit sur l'ensemble de ses compétences, près de 145 500 tonnes par an.

De son côté, VALOR' AISNE, syndicat mixte de traitement des déchets de l'Aisne, est en charge du traitement des déchets ménagers de 15 adhérents à compétence collective, représentant environ 518 000 habitants.

Il possède :

- Une ISDND d'une capacité annuelle de 80 000 tonnes,
- Deux plateformes de compostage ;
- 6 quais de transfert ;
- 2 centres de tri pour une capacité totale autorisée de 40 000 tonnes.

Chaque année, il traite environ 112 000 tonnes d'ordures ménagères, trie 28 000 tonnes et composte 32 000 tonnes de déchets végétaux et gère plus de 100 000 tonnes d'autres flux de déchetteries, soit un total de 287 000 tonnes.

Ces deux structures, voisines et relativement similaires, poursuivent des objectifs communs de prévention, de réduction et de traitement des déchets.

Dans cette perspective, les deux syndicats souhaitent s'inscrire dans une démarche durable de coopération, afin de mutualiser les moyens et ressources dont ils disposent, en vue d'optimiser leurs efforts respectifs.

Le Conseil d'Etat a expressément reconnu la possibilité pour deux collectivités de conclure, hors règles de la commande publique, et sur le fondement de l'article L. 5221-1 du code général des collectivités territoriales, une convention constitutive d'une entente pour exercer en coopération avec des communes, établissements publics de coopération intercommunale ou syndicats mixtes, de mêmes missions, notamment par la mutualisation de moyens dédiés à l'exploitation d'un service public, à la condition que cette entente ne permette pas une intervention à des fins lucratives de l'une de ces personnes publiques, agissant tel un opérateur sur un marché concurrentiel. (CE, 3 février 2012, Commune de Veyrier-du-lac, n°353737).

Dans ce cadre juridique, VALODEA et VALOR' AISNE souhaitent mutualiser les moyens dont ils disposent en vue de l'exploitation du service public de traitement des déchets dont ils ont la charge et conclure une convention d'entente ayant pour objet l'exercice en commun de missions de traitement des déchets ménagers et assimilés.

C'est l'objet de la présente convention.

## **ARTICLE 1 – OBJET**

La présente convention a pour objet de permettre la coopération de VALODEA et de VALOR' AISNE dans l'exploitation du service public de traitement des déchets ménagers et notamment les déchets recyclables issus des collectes sélectives dont ils ont respectivement la charge sur leur territoire, Il s'agit, à travers la mutualisation des moyens dont chacun des syndicats disposent en vue de l'exploitation du service public de traitement des déchets, d'instaurer une démarche d'entraide durable et globale.

## **ARTICLE 2 – MODALITES DE COOPERATION**

### **Article 2.1 – Conférence d'entente**

L'article 5221-2 du CGCT stipule que « les questions d'intérêt commun [ entre les syndicats mixtes intéressés ] sont débattues dans des conférences dont la composition est définie par convention ».

Il est donc convenu que la conférence d'entente entre VALODEA et VALOR' AISNE sera composée pour chaque syndicat :

- Du Président
- De 2 Vice-Présidents
- Des directeurs généraux

### **Article 2.2 - Mutualisation des installations**

Dans le cadre de la présente convention, les parties conviennent de mutualiser leurs installations respectives, afin d'optimiser la gestion des déchets ménagers sur le territoire.

Chacune des parties pourra faire traiter une partie de ses déchets par l'autre partie, dans les conditions définies aux articles 2.3 et 2.4 de la présente convention.

### **Article 2.3 – Traitement des déchets**

**a.** Dès qu'une des parties à la présente convention est en besoin de faire traiter ses déchets en dehors de ses installations pour une période à définir, elle sollicite la seconde partie pour une acceptation des déchets sur ses équipements.

Cette demande devra nécessairement contenir les éléments suivants :

- La nature et la quantité des déchets à traiter ;
- La durée prévisionnelle du traitement envisagée ;

**b.** Si l'autre partie est en mesure d'accepter cette demande, elle devra assurer le traitement des déchets concernés au sein de ses propres installations dans le respect de la réglementation en vigueur.

Plus spécifiquement, elle devra :

- Assurer la pesée des déchets entrants sur son site de traitement ;
- Valoriser ces déchets sous forme énergétique ou matière,



- Eliminer les déchets ultimes ;
- Etablir annuellement un rapport retraçant les opérations réalisées.

### **Article 2.4 – Compensation financière**

La partie demandeuse verse à la partie accueillante une compensation financière strictement équivalente aux charges d'investissement et de fonctionnement de l'installation pour le traitement des déchets concernés.

## **ARTICLE 3 – MISE EN ŒUVRE DE LA PRESENTE CONVENTION**

### **Article 3.1 Conventions d'application**

Le traitement des déchets d'un des syndicats par l'autre syndicat fait l'objet d'une convention d'application, fixant les conditions pratiques de la mise en œuvre de la prestation, et reprenant l'ensemble des éléments énumérés aux articles 2.3 et 2.4, et notamment :

- Définition du besoin (type/nature et quantité de déchets)
- Date de début de l'entraide
- Durée
- Compensation financière

Ces conventions d'application sont adoptées par délibération concordante des comités syndicaux des deux structures.

### **Article 3.2 Détermination du montant de la compensation financière**

Le montant de la compensation financière versée en contrepartie du traitement des déchets d'un syndicat en dehors de ses installations correspond au coût réel du service rendu, calculée en tenant compte de l'amortissement des investissements réalisés et du prix coûtant du traitement.

## **ARTICLE 4 – MODIFICATION DE LA CONVENTION**

Toute modification à la présente convention sera matérialisée par un avenant.

## **ARTICLE 5 – FIN ANTICIPEE DE LA CONVENTION**

La présente convention prendra automatiquement fin en cas de dissolution de l'un des syndicats. Chaque partie pourra mettre fin de manière anticipée à la présente convention par lettre recommandée avec accusé de réception, 6 mois avant sa résiliation effective.

## **ARTICLE 6 – LITIGE**

Toute contestation relative à l'interprétation ou à l'exécution de la présente convention sera portée par la partie la plus diligente devant le Tribunal Administratif d'Amiens.

Toutefois, les parties conviennent de se rencontrer préalablement à la saisine du tribunal compétent afin de tenter de régler amiablement le différend.

## **ARTICLE 7 – DUREE ET ENTREE EN VIGUEUR**

La présente convention est conclue pour une durée illimitée à compter de la date de signature par les deux parties.

Fait à \_\_\_\_\_, le \_\_\_\_\_.

Le Président de Valor'Aisne

Le Président de VALODEA

Eric DELHAYE

Christian SIGNORET



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL DU 2 AVRIL 2021

Date de convocation	24 mars 2021
Membres titulaires en exercice	68
Présents	13
Audio Visio conférence	29
Votants	42 + 4 pouvoirs
Pour : 46 Contre : 0 Abstention : 0	

L'an deux mille vingt et un, le 2 avril à quatorze heures trente, le Comité Syndical dûment convoqué, s'est réuni dans la salle de réunion de l'USEDA – Laon.  
 Sous la présidence de Monsieur Eric DELHAYE.  
**Monsieur Fortunato BIANCHINI est élu secrétaire de séance.**

### 2021-16 Convention d'entente entre Valor'Aisne et VALODEA

**Étaient Présents Mesdames et Messieurs les délégués titulaires (ou leurs suppléants)**

<p><b>Département de l'Aisne</b>  <b>Titulaires</b>                  BERTRAND Marie Françoise, CHAMPENOIS Françoise,                  FOURNIE TURQUIN Brigitte, FUSELIER Michèle,                  MOUFLARD Claude, VANNOBEL Bernadette, VARLET                  Caroline</p>	<p><b>Suppléants</b>                  BEAUVOIS Bruno, CARREAU Michel, ITTELET Isabelle,                  SAILLARD Marion, SEBASTIJAN Monique, TIMMERMAN                  Philippe, VANIER Frédéric,</p>
<p><b>Canton d'Oulchy le Château (CC)</b>  <b>Titulaire</b>                  DRIVIERE Frédérique</p>	<p><b>Suppléant</b>                  MUZART Hervé</p>
<p><b>Chauny Ternier La Fère (CA)</b>  <b>Titulaires</b>                  ALLART Nicole, BIANCHINI Fortunato, DEMONT Pascal,                  IGNASZAK Dominique, LELONG Sylvie, LIRUSSI Marie</p>	<p><b>Suppléants</b>                  BRONCHAIN Bernard, CHOMBART Jean-Marie, DE ABREU                  Antoine, GOETZ Patricia, GONCALVES Philippe, PENE                  Laurent</p>
<p><b>Pays du Vermandois (CC)</b>  <b>Titulaires</b>                  LOCQUET Jean-Pierre, PARENT Christophe, PASSET                  Francis, PICARD Myriam</p>	<p><b>Suppléants</b>                  CORNAILLE Thierry, MILHEM Jean-Luc, PASSET Xavier,                  ROY Sylvie</p>
<p><b>Région de Château-Thierry (CA)</b>  <b>Titulaires</b>                  JACQUIN Claude, LARCHE Marie-Odile, MANGIN Eric,                  MARICOT Anne, REZZOUKI Mohamed, SCLAVON Jean-                  Marc</p>	<p><b>Suppléants</b>                  BARBIER Maryvonne, CARLIER Michel, CONTOZ Julie,                  ERERE Stéphane, LAZARO Patrice, SIMON Martine</p>



<p><b><u>Laonnois (Sirtom)</u></b>  <b>Titulaires</b>                  ANANIE Christophe, BRICOT Martine, BUFFET Yves,                  BUVRY Benoît, DELHAYE Eric, DUCAT Philippe, LABEL                  Béatrice, PHILIPPOT Claude, RIVIERE Harry</p>	<p><b>Suppléants</b>                  ALLUCHON Jean Maurice, CENTONZE SANDRAS                  Ambroise, DELPECH Nadège, FRAISE Mathieu, GIRARD                  Hervé, MERLO Jean Marie, PIRE Philippe, PORTAS                  Jacques, TUJEK Annie</p>
<p><b><u>Pays de la Serre (CC)</u></b>  <b>Titulaires</b>                  RIBEIRO Carole, VUILLIOT Christian</p>	<p><b>Suppléants</b>                  DUPONT Louise, GABET Grégory</p>
<p><b><u>des Trois Rivières (CC)</u></b>  <b>Titulaires</b>                  BRANQUART Marinella, DUVERDIER Jérôme,                  LANDERIEUX Michel</p>	<p><b>Suppléants</b>                  BOURGEOIS Sylvain, GREHANT Bernard, WAUTHIER Guy,</p>
<p><b><u>Val de l'Aisne (CC)</u></b>  <b>Titulaires</b>                  LUCAS Carlos, GOIN Christophe, MARCELLIN Bruno</p>	<p><b>Suppléants</b>                  CENDRA Francis, PASCARD Benoît, VOITURON Marc</p>
<p><b><u>Val de l'Oise (CC)</u></b>  <b>Titulaires</b>                  BEAUVAIS Didier, SIMEON Julien</p>	<p><b>Suppléants</b>                  DECARSIN Bruno, LESUR Christian</p>
<p><b><u>Du Saint-Quentinois (CA)</u></b>  <b>Titulaires</b>                  ACCART Jean-Marie, BERTONNET Jean-Michel,                  BOUTROY Elie, GONDRIY Jean-Marie, MAGNIEZ Michel,                  MORTELLI Roland, POTE Agnès, RACHESBOEUF Alain,                  WEBER Jean-Marc</p>	<p><b>Suppléants</b>                  ARDAENS Virginie, BLONDEL Fabien, CAMELLE                  Philippe, DEFANCE Thierry, DESTOMBES Bernard,                  FRANCOIS Christophe, LEICHTNAM Sylvette, MALLIARD                  Djamilia, ROBERT Sylvie</p>
<p><b><u>GrandSoissons Agglomération</u></b>  <b>Titulaires</b>                  BEZIN Jean-Marc, COUTEAU Marc, DESUMEUR Alex,                  D'HIVER Gérard, DROUX François, FERTON HERPE                  Thérèse</p>	<p><b>Suppléants</b>                  BRASSET Xavier, COUTEAU Jean-Marie, LANGE Sébastien,                  MARCHAL Jean-Bernard, MATHAUT Dominique, REYT                  Alain</p>
<p><b><u>Thiérache du Centre (CC)</u></b>  <b>Titulaires</b>                  CHOULETTE Jérémie, RENAUX Jean-Paul, VAN ISACKER                  Jean</p>	<p><b>Suppléants</b>                  CHANTRAINE-LION Maud, DUMORTIER Daniel,                  LUSTENBERGER Corinne</p>
<p><b><u>Retz en Valois (CC)</u></b>  <b>Titulaires</b>                  CANTOT Dominique, DELVAL Yveline, DESCAMPS                  Lisiane, POTEAUX Christian</p>	<p><b>Suppléants</b>                  BRANQUART André, DAVIN Benoît, DESSIGNY Jocelyn,                  VALIERGUE Anne-Benoîte</p>
<p><b><u>Thiérache Sambre et Oise (CC)</u></b>  <b>Titulaires</b>                  HUYGHE Willy, WATEAU Joël</p>	<p><b>Suppléants</b>                  DRUAUX Pascal, EGRET Jean-Luc</p>
<p><b><u>Les Portes de Thiérache (CC)</u></b>  <b>Titulaire</b>                  PAGNON Jean-François</p>	<p><b>Suppléante</b>                  LORIETTE Monique</p>

**Étaient absents excusés ayant donné pouvoir, Mesdames et Messieurs les délégués :**

Françoise CHAMPENOIS donne pouvoir à Marc COUTEAU  
 Jean-Marie GONDRIY donne pouvoir à Roland MORTELLI  
 Mario LIRUSSI donne pouvoir à Dominique IGNASZAK  
 Christian VUILLIOT donne pouvoir Carole RIBEIRO



**Etaient absents excusés Mesdames et Messieurs les délégués :**

Brigitte FOURNIE-TURQUIN, Nadège DELPECH, Francis PASSET, Claude JACQUIN, Benoit DAVIN, Elie BOUTROY, Virginie ARDAENS, Philippe CARMELLE, Christophe FRANCOIS, Sylvette LEICHNAM, Bruno MARCELLIN, Marc VOITURON, Julien SIMEON.

**Etaient présents en Audio et Visio conférence :**

Marie-Françoise BERTRAND, Michèle FUSELIER, Bernadette VANNOBEL, Caroline VARLET, Frédérique DRIVIERE, Nicole ALLART, Pascal DEMONT, Sylvie LELONG, Christophe ANANIE, Martine BRICOT, Harry RIVIERE, Christophe PARENT, Michel CARLIER, Martine SIMON, Yveline DELVAL, Lisiane DESCAMPS, Christian POTEAUX, Jean Marie ACCART, Michel MAGNIEZ, Roland MORTELLI, Alain RACHESBOEUF, Thérèse FERTON-HERPE, Jean VAN ISACKER, Corinne LUSTENBERGER, Willy HUYGHE, Jérôme DUVERDIER, Michel LANDERIEUX, Carlos LUCAS, Bruno DECARSIN.



## **2021-16 Convention d'entente entre Valor'Aisne et VALODEA**

La gestion des déchets ménagers est soumise depuis plusieurs années à des évolutions majeures :

- sur le plan fiscal avec les augmentations de TGAP
- sur le plan réglementaire avec la promulgation de lois françaises et européennes très ambitieuses, d'une part, et avec une planification désormais régionale, d'autre part.
- sur le plan environnemental avec des mesures de protection de l'environnement de plus en plus drastiques et des objectifs de valorisation (matière et énergétique) très élevés à court terme.

Ces changements poussent Valor'Aisne à rechercher des solutions de traitement qui s'inscrivent dans cette dynamique, et à travailler en synergie avec les structures publiques voisines.

Dans ce cadre VALOR'AISNE et VALODEA se sont aperçus qu'ils poursuivaient des objectifs communs de prévention, de réduction et de traitement des déchets.

En effet, dans le département des Ardennes, VALODEA est en charge aujourd'hui du traitement des déchets ménagers pour le compte de ses 7 adhérents à compétence collective, représentant plus de 273 500 habitants.

Il possède :

- Un centre de tri autorisé à hauteur de 22 500 tonnes entrantes par an ;
- 5 quais de transfert ;
- 2 centre d'enfouissement via une SEM départementale et un prestataire privé (Suez)

Il assure chaque année le traitement de 61 000 tonnes d'ordures ménagères résiduelles et de 17 000 tonnes de déchets recyclables issus des collectes sélectives, de 14 500 tonnes de déchets verts, de 53 000 tonnes de flux de déchetteries (hors déchets verts), soit sur l'ensemble de ses compétences, près de 145 500 tonnes par an.

De son côté, VALOR'AISNE, syndicat mixte de traitement des déchets de l'Aisne, est en charge du traitement des déchets ménagers de 15 adhérents à compétence collective, représentant environ 518 000 habitants.



Il possède :

- Une ISDND d'une capacité annuelle de 80 000 tonnes,
- Deux plateformes de compostage ;
- 6 quais de transfert ;
- 2 centres de tri pour une capacité totale autorisée de 40 000 tonnes.

Chaque année, il traite environ 112 000 tonnes d'ordures ménagères, trie 28 000 tonnes, composte 32 000 tonnes de déchets végétaux et gère plus de 100 000 tonnes d'autres flux de déchetteries, soit un total de 287 000 tonnes..

Les deux syndicats ont rapidement identifié qu'il était possible d'envisager dans une démarche durable de coopération, afin de mutualiser les moyens et ressources dont ils disposent, en vue d'optimiser leurs efforts respectifs.

Le Conseil d'Etat a expressément reconnu la possibilité pour deux collectivités de conclure, hors règles de la commande publique, et sur le fondement de l'article L. 5221-1 du code général des collectivités territoriales, une convention constitutive d'une entente pour exercer en coopération avec des communes, établissements publics de coopération intercommunale ou syndicats mixtes, de mêmes missions, notamment par la mutualisation de moyens dédiés à l'exploitation d'un service public, à la condition que cette entente ne permette pas une intervention à des fins lucratives de l'une de ces personnes publiques, agissant tel un opérateur sur un marché concurrentiel. (CE, 3 février 2012, Commune de Veyrier-du-lac, n°353737).



Il est donc proposé que VALODEA et VALOR' AISNE mutualisent les moyens dont ils disposent en vue de l'exploitation du service public de traitement des déchets dont ils ont la charge, et de conclure une convention d'entente ayant pour objet l'exercice en commun de missions de traitement des déchets ménagers et assimilés.

C'est l'objet du projet de convention globale d'entente joint en annexe. Des conventions d'application seront ensuite signées en fonction des sujets de coopération.

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré,

- Valide le projet de convention d'Entente, joint en annexe, avec VALODEA
- Autorise le Président à signer cette convention

Fait en séance, les jour, mois et an que dessus.

Laon, le 6 avril 2021

Le Président  
  
Eric Delhaye



**CONVENTION D'APPLICATION DE LA CONVENTION D'ENTENTE  
ENTRE VALOR' AISNE ET VALODEA  
TRAITEMENT DES DECHETS RECYCLABLES**

**ARTICLE L.5221-1 DU CGCT**

**ENTRE**

**Le Syndicat Mixte Départemental de Traitement des Déchets Ménagers de l'Aisne Valor'Aisne**, dont le siège est situé 3 rue Montaigne 02000 LAON, représenté par son Président, Monsieur Eric DELHAYE, dûment habilité par délibération du 2 avril 2021,

ci-après dénommé « VALOR' AISNE »,

**ET**

**Le Syndicat VALODEA**, dont le siège est situé 13 rue Camille Didier 08000 CHARLEVILLE-MEZIERES, représenté par son Président, Monsieur Francis SIGNORET, dûment habilité par délibération du 15 Mars 2021,

ci-après dénommé « VALODEA »,

## **PREAMBULE**

VALOR' AISNE et VALODEA ont conclu une convention cadre d'entente ayant pour objet de permettre la coopération des 2 syndicats dans l'exploitation du service public de traitement des déchets ménagers et assimilés,

Dans le cadre de cette convention, les parties ont convenu de mutualiser leurs installations respectives, afin d'optimiser la gestion des déchets ménagers sur le territoire.

Chacune des parties pourra faire traiter une partie de ses déchets par l'autre partie.

Le traitement des déchets d'un des syndicats par l'autre syndicat fait l'objet d'une convention d'application, fixant les conditions pratiques de la mise en œuvre de la coopération.

### **ARTICLE 1 – OBJET DE LA CONVENTION**

Valor'Aisne souhaite moderniser ses équipements de tri afin de pouvoir trier les extensions de consignes de tri. Un marché de conception réalisation a été passé en ce sens et des travaux doivent être réalisés sur les deux centres de tri entre juin et octobre 2021.

Pendant ces travaux, la production devra être partiellement interrompue et les déchets ne pourront pas être stockés sur toute la durée de l'arrêt.

Dans le cadre de la convention-cadre d'entente, et afin d'assurer la continuité du service public de traitement des déchets, VALODEA se propose d'accueillir les déchets concernés dans son centre de tri de Charleville-Mézières.

### **ARTICLE 2 – NATURE DE LA COOPERATION**

VALODEA assurera le traitement des déchets énumérés ci-après conformément aux dispositions de la convention d'entente :

- Nature des déchets à traiter : déchets recyclables multi-matériaux (BCMPJ),
- Quantité : 60 à 100 tonnes par semaine

VALODEA s'engage :

- Assurer la pesée et le tri des déchets entrants sur son site de traitement ;
- Assurer les caractérisations entrantes des collectes sélectives ;
- Affecter les matériaux triés aux collectivités productrices titulaires d'un contrat Citéo selon la clé de répartition fournie ;
- Organiser les évacuations de matériaux avec les repreneurs désignés, conformément au(x) contrat(s) Citéo, et aux contrats de reprises, à savoir :
  - o JRM : Norske Skog Golbey
  - o Plastiques : Valorplast
  - o PCNC : Revipac – Saica La Rochette Venizel
  - o PCC : Revipac
  - o alu : Suez
  - o Acier : Suez

Le GDM sera géré selon le mode en vigueur sur le centre de tri de VALODEA qui reversera à Valor'Aisne les recettes correspondantes si elles existent.

- Eliminer les refus de tri ;
- Fournir mensuellement un rapport de production / expéditions.

Le transport des déchets jusqu'au centre de tri de VALODEA reste à la charge de Valor'Aisne.

### **ARTICLE 3 – DUREE DE LA COOPERATION**

VALODEA s'engage à assurer le traitement des déchets recyclables provenant de Valor'Aisne du 1<sup>er</sup> juin au 1<sup>er</sup> décembre 2021. Une prolongation est possible jusqu'au 1<sup>er</sup> mars 2022 et fera alors l'objet d'un courrier de reconduction expresse avant le 1<sup>er</sup> novembre 2021.

#### ARTICLE 4 – COMPENSATION FINANCIERE

En contrepartie, Valor'Aisne versera à VALODEA la somme de XX € HT/tonne selon la décomposition suivante :

Frais généraux (caractérisation, assurance, frais de fonctionnement et frais de personnel)	XX € HT / t
Prix du tri*	XX € HT / t
Charges d'investissement	XX € HT / t
Total	XX € HT / t

Le paiement se fera mensuellement, après émission d'une facture par VALODEA, avec la TVA en vigueur.

Fait à \_\_\_\_\_, le \_\_\_\_\_ .

Le Président de Valor'Aisne

Le Président de VALODEA

Eric DELHAYE

Francis SIGNORET



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL DU 2 AVRIL 2021

Date de convocation	24 mars 2021
Membres titulaires en exercice	68
Présents	13
Audio Visio conférence	29
Votants	42 + 4 pouvoirs
Pour : 46 Contre : 0 Abstention : 0	

L'an deux mille vingt et un, le 2 avril à quatorze heures trente, le Comité Syndical dûment convoqué, s'est réuni dans la salle de réunion de l'USEDA – Laon.  
 Sous la présidence de Monsieur Eric DELHAYE.  
**Monsieur Fortunato BIANCHINI est élu secrétaire de séance.**

### 2021-17 Convention d'application de la convention d'entente entre Valor'Aisne et VALODEA

**Étaient Présents Mesdames et Messieurs les délégués titulaires (ou leurs suppléants)**

<p><b>Département de l'Aisne</b>  <b>Titulaires</b>                  BERTRAND Marie Françoise, CHAMPENOIS Françoise, FOURNIE TURQUIN Brigitte, FUSELIER Michèle, MOUFLARD Claude, VANNOBEL Bernadette, VARLET Caroline</p>	<p><b>Suppléants</b>                  BEAUVOIS Bruno, CARREAU Michel, ITTELET Isabelle, SAILLARD Marion, SEBASTIJAN Monique, TIMMERMAN Philippe, VANIER Frédéric,</p>
<p><b>Canton d'Oulchy le Château (CC)</b>  <b>Titulaire</b>                  DRIVIERE Frédérique</p>	<p><b>Suppléant</b>                  MUZART Hervé</p>
<p><b>Chauny Tergnier La Fère (CA)</b>  <b>Titulaires</b>                  ALLART Nicole, BIANCHINI Fortunato, DEMONT Pascal, IGNASZAK Dominique, LELONG Sylvie, LIRUSSI Marie</p>	<p><b>Suppléants</b>                  BRONCHAIN Bernard, CHOMBART Jean-Marie, DE ABREU Antoine, GOETZ Patricia, GONCALVES Philippe, PENE Laurent</p>
<p><b>Pays du Vermandois (CC)</b>  <b>Titulaires</b>                  LOCQUET Jean-Pierre, PARENT Christophe, PASSET Francis, PICARD Myriam</p>	<p><b>Suppléants</b>                  CORNAILLE Thierry, MILHEM Jean-Luc, PASSET Xavier, ROY Sylvie</p>
<p><b>Région de Château-Thierry (CA)</b>  <b>Titulaires</b>                  JACQUIN Claude, LARCHE Marie-Odile, MANGIN Eric, MARICOT Anne, REZZOUKI Mohamed, SCLAVON Jean-Marc</p>	<p><b>Suppléants</b>                  BARBIER Maryvonne, CARLIER Michel, CONTOZ Julie, FRERE Stéphane, LAZARO Patrice, SIMON Martine</p>



<p><b><u>Laonnois (Sirtom)</u></b>  <b>Titulaires</b>                  ANANIE Christophe, BRICOT Martine, BUFFET Yves,  <del>BUVRY Benoit, DELHAYE Eric, DUCAT Philippe, LEBEL</del>                  Béatrice, PHILIPPOT Claude, RIVIERE Harry</p>	<p><b>Suppléants</b>                  ALLUCHON Jean Maurice, CENTONZE SANDRAS                  Ambroise, DELPECH Nadège, FRAISE Mathieu, GIRARD                  Hervé, MERLO Jean Marie, PIRE Philippe, PORTAS                  Jacques, TUJEK Annie</p>
<p><b><u>Pays de la Serre (CC)</u></b>  <b>Titulaires</b>                  RIBEIRO Carole, VUILLIOT Christian</p>	<p><b>Suppléants</b>                  DUPONT Louise, GABET Grégory</p>
<p><b><u>des Trois Rivières (CC)</u></b>  <b>Titulaires</b>                  BRANQUART Marinella, DUVERDIER Jérôme,                  LANDERIEUX Michel</p>	<p><b>Suppléants</b>                  BOURGEOIS Sylvain, GREHANT Bernard, WAUTHIER Guy,</p>
<p><b><u>Val de l'Aisne (CC)</u></b>  <b>Titulaires</b>                  LUCAS Carlos, GOIN Christophe, MARCELLIN Bruno</p>	<p><b>Suppléants</b>                  CENDRA Francis, PASCARD Benoit, VOITURON Marc</p>
<p><b><u>Val de l'Oise (CC)</u></b>  <b>Titulaires</b>                  BEAUVAIS Didier, SIMEON Julien</p>	<p><b>Suppléants</b>                  DECARSIN Bruno, LESUR Christian</p>
<p><b><u>Du Saint-Quentinois (CA)</u></b>  <b>Titulaires</b>                  ACCART Jean-Marie, BERTONNET Jean-Michel,                  BOUTROY Elie, GONDRIY Jean-Marie, MAGNIEZ Michel,                  MORTELLI Roland, POTEI Agnès, RACHESBOEUF Alain,                  WEBER Jean-Marc</p>	<p><b>Suppléants</b>                  ARDAENS Virginie, BLONDEL Fabien, CARAMELLE                  Philippe, DEFRANCE Thierry, DESTOMBES Bernard,                  FRANCOIS Christophe, LEICHNAM Sylvette, MALLIARD                  Djamilta, ROBERT Sylvie</p>
<p><b><u>GrandSoissons Agglomération</u></b>  <b>Titulaires</b>                  BEZIN Jean-Marc, COUTEAU Marc, DESUMEUR Alex,                  D'HIVER Gérard, DROUX François, FERTON HERPE                  Thérèse</p>	<p><b>Suppléants</b>                  BRASSET Xavier, COUTEAU Jean-Marie, LANGE Sébastien,                  MARCHAL Jean-Bernard, MATHAUT Dominique, REYT                  Alain</p>
<p><b><u>Thiérache du Centre (CC)</u></b>  <b>Titulaires</b>                  CHOULETTE Jérémy, RENAUX Jean-Paul, VAN ISACKER                  Jean</p>	<p><b>Suppléants</b>                  CHANTRAINE-LION Maud, DUMORTIER Daniel,                  LUSTENBERGER Corinne</p>
<p><b><u>Retz en Valois (CC)</u></b>  <b>Titulaires</b>                  CANTOT Dominique, DELVAL Yveline, DESCAMPS                  Lisiane, POTEAUX Christian</p>	<p><b>Suppléants</b>                  BRANQUART André, DAVIN Benoit, DESSIGNY Jocelyn,                  VALIERGUE Anne-Benoîte</p>
<p><b><u>Thiérache Sambre et Oise (CC)</u></b>  <b>Titulaires</b>                  HUYGHE Willy, WATEAU Joël</p>	<p><b>Suppléants</b>                  DRUAUX Pascal, EGRET Jean-Luc</p>
<p><b><u>Les Portes de Thiérache (CC)</u></b>  <b>Titulaire</b>                  PAGNON Jean-François</p>	<p><b>Suppléante</b>                  LORIETTE Monique</p>

**Étaient absents excusés ayant donné pouvoir, Mesdames et Messieurs les délégués :**

Françoise CHAMPENOIS donne pouvoir à Marc COUTEAU  
 Jean-Marie GONDRIY donne pouvoir à Roland MORTELLI  
 Mario LIRUSSI donne pouvoir à Dominique IGNASZAK  
 Christian VUILLIOT donne pouvoir Carole RIBEIRO



**Etaient absents excusés Mesdames et Messieurs les délégués :**

Brigitte FOURNIE-TURQUIN, Nadège DELPECH, Francis PASSET, Claude JACQUIN, Benoit DAVIN, Elie BOUTROY, Virginie ARDAENS, Philippe CARAMELLE, Christophe FRANCOIS, Sylvette LEICHNAM, Bruno MARCELLIN, Marc VOITURON, Julien SIMEON.

**Etaient présents en Audio et Visio conférence :**

Marie-Françoise BERTRAND, Michèle FUSELIER, Bernadette VANNOBEL, Caroline VARLET, Frédérique DRIVIERE, Nicole ALLART, Pascal DEMONT, Sylvie LELONG, Christophe ANANIE, Martine BRICOT, Harry RIVIERE, Christophe PARENT, Michel CARLIER, Martine SIMON, Yveline DELVAL, Lisiane DESCAMPS, Christian POTEAU, Jean Marie ACCART, Michel MAGNIEZ, Roland MORTELLI, Alain RACHESBOEUF, Thérèse FERTON-HERPE, Jean VAN ISACKER, Corinne LUSTENBERGER, Willy HUYGHE, Jérôme DUVERDIER, Michel LANDERIEUX, Carlos LUCAS, Bruno DECARSIN.



## **2021-17 Convention d'application de la convention d'entente entre Valor'Aisne et VALODEA**

VALOR' AISNE et VALODEA ont conclu une convention cadre d'entente ayant pour objet de permettre la coopération entre syndicats dans l'exploitation du service public de traitement des déchets ménagers et assimilés dont ils ont la charge sur leurs territoires respectifs.

Dans le cadre de cette convention, les parties ont convenu de mutualiser leurs installations afin d'optimiser la gestion de leurs déchets ménagers sur le territoire commun ainsi constitué.

Chacune des parties pourra faire traiter ses déchets par l'autre partie.

Pour les déchets recyclables, Valor'Aisne souhaite moderniser ses équipements de tri afin de pouvoir trier les extensions de consignes de tri.

Un marché de conception réalisation a été passé en ce sens et des travaux doivent être réalisés sur les deux centres de tri entre juin et octobre 2021.

Pendant ces travaux, la production devra être partiellement interrompue et les déchets ne pourront pas être stockés sur toute la durée de l'arrêt.

Dans le cadre de la convention-cadre d'entente, et afin d'assurer la continuité du service public de traitement des déchets, VALODEA se propose d'accueillir les déchets concernés dans son centre de tri de Charleville-Mézières.



La présente convention d'application (jointe en annexe) de la convention-cadre a pour objet de détailler les modalités techniques et financières de gestion des collectes de déchets ménagers qui seront apportées par VALOR'AISNE sur le centre de tri de VALODEA à Charleville-Mézières.

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré,

- Valide le projet de convention d'application (joint en annexe) de la convention d'Entente entre Valor'Aisne et VALODEA
- Autorise le Président à signer cette convention d'application

Fait en séance, les jour, mois et an que dessus.

Laon, le 6 avril 2021

Le Président



**Eric Delhaye**



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL DU 2 AVRIL 2021

Date de convocation	24 mars 2021
Membres titulaires en exercice	68
Présents	13
Audio Visio conférence	29
Votants	42 + 4 pouvoirs
Pour : 46 Contre : 0 Abstention : 0	

L'an deux mille vingt et un, le 2 avril à quatorze heures trente, le Comité Syndical dûment convoqué, s'est réuni dans la salle de réunion de l'USEDA – Laon.  
 Sous la présidence de Monsieur Eric DELHAYE.  
**Monsieur Fortunato BIANCHINI est élu secrétaire de séance.**

### **2021-18 Traitement des déchets ménagers issus de la collecte sélective de l'ensemble des territoires des collectivités adhérentes à Valor'Aisne durant la fermeture pour travaux des sites d'Urvillers et Villeneuve Saint Germain (Marché 21-05)**

**Étaient Présents Mesdames et Messieurs les délégués titulaires (ou leurs suppléants)**

<b>Département de l'Aisne</b> <b>Titulaires</b> BERTRAND Marie Françoise, CHAMPENOIS Françoise, FOURNIE TURQUIN Brigitte, FUSELIER Michèle, MOUFLARD Claude, VANNOBEL Bernadette, VARLET Caroline	<b>Suppléants</b> BEAUVOIS Bruno, CARREAU Michel, ITTELET Isabelle, SAILLARD Marion, SEBASTIJAN Monique, TIMMERMAN Philippe, VANIER Frédéric,
<b>Canton d'Oulchy le Château (CC)</b> <b>Titulaire</b> DRIVIERE Frédérique	<b>Suppléant</b> MUZART Hervé
<b>Chauny Ternier La Fère (CA)</b> <b>Titulaires</b> ALLART Nicole, BIANCHINI Fortunato, DEMONT Pascal, IGNASZAK Dominique, LELONG Sylvie, LIRUSSI Mario	<b>Suppléants</b> BRONCHAIN Bernard, CHOMBART Jean-Marie, DE ABREU Antoine, GOETZ Patricia, GONCALVES Philippe, PENE Laurent
<b>Pays du Vermandois (CC)</b> <b>Titulaires</b> LOCQUET Jean-Pierre, PARENT Christophe, PASSET Francis, PICARD Myriam	<b>Suppléants</b> CORNAILLE Thierry, MILHEM Jean-Luc, PASSET Xavier, ROY Sylvie
<b>Région de Château-Thierry (CA)</b> <b>Titulaires</b> JACQUIN Claude, LARCHE Marie-Odile, MANGIN Eric, MARICOT Anne, REZZOUKI Mohamed, SCLAVON Jean-Marc	<b>Suppléants</b> BARBIER Maryvonne, CARLIER Michel, CONTOZ Julie, FRERE Stéphane, LAZARO Patrice, SIMON Martine



<p><b>Laonnois (Sirtom)</b>  <b>Titulaires</b>                  ANANIE Christophe, BRICOT Martine, BUFFET Yves,                  BUVRY Benoît, DELHAYE Eric, DUCAT Philippe, LEBEL                  Béatrice, PHILIPPOT Claude, RIVIERE Harry</p>	<p><b>Suppléants</b>                  ALLUCHON Jean Maurice, CENTONZE SANDRAS                  Ambroise, DELPECH Nadège, FRAISE Mathieu, GIRARD                  Hervé, MERLO Jean Marie, PIRE Philippe, PORTAS                  Jacques, TUJEK Annie</p>
<p><b>Pays de la Serre (CC)</b>  <b>Titulaires</b>                  RIBEIRO Carole, VUILLIOT Christian</p>	<p><b>Suppléants</b>                  DUPONT Louise, GABET Grégory</p>
<p><b>des Trois Rivières (CC)</b>  <b>Titulaires</b>                  BRANQUART Marinella, DUVERDIER Jérôme,                  LANDERIEUX Michel</p>	<p><b>Suppléants</b>                  BOURGEOIS Sylvain, GREHANT Bernard, WAUTHIER Guy,</p>
<p><b>Val de l'Aisne (CC)</b>  <b>Titulaires</b>                  LUCAS Carlos, GOIN Christophe, MARCELLIN Bruno</p>	<p><b>Suppléants</b>                  CENDRA Francis, PASCARD Benoit, VOITURON Marc</p>
<p><b>Val de l'Oise (CC)</b>  <b>Titulaires</b>                  BEAUVAIS Didier, SIMEON Julien</p>	<p><b>Suppléants</b>                  DECARSIN Bruno, LESUR Christian</p>
<p><b>Du Saint-Quentinois (CA)</b>  <b>Titulaires</b>                  ACCART Jean-Marie, BERTONNET Jean-Michel,                  BOUTROY Elie, GONDROY Jean-Marie, MAGNIEZ Michel,                  MORTELLI Roland, POTEI Agnès, RACHESBOEUF Alain,                  WEBER Jean-Marc</p>	<p><b>Suppléants</b>                  ARDAENS Virginie, BLONDEL Fabien, CAMELLE                  Philippe, DEFANCE Thierry, DESTOMBES Bernard,                  FRANCOIS Christophe, LEICHNAM Sylvette, MALLIARD                  Djamil, ROBERT Sylvie</p>
<p><b>GrandSoissons Agglomération</b>  <b>Titulaires</b>                  BEZIN Jean-Marc, COUTEAU Marc, DESUMEUR Alex,                  D'HIVER Gérard, DROUX François, FERTON HERPE                  Thérèse</p>	<p><b>Suppléants</b>                  BRASSET Xavier, COUTEAU Jean-Marie, LANGE Sébastien,                  MARCHAL Jean-Bernard, MATHAUT Dominique, REYT                  Alain</p>
<p><b>Thiérache du Centre (CC)</b>  <b>Titulaires</b>                  CHOLETTE Jérémie, RENAUX Jean-Paul, VAN ISACKER                  Jean</p>	<p><b>Suppléants</b>                  CHANTRAINE LION Maud, DUMORTIER Daniel,                  LUSTENBERGER Corinne</p>
<p><b>Retz en Valois (CC)</b>  <b>Titulaires</b>                  CANTOT Dominique, DELVAL Yveline, DESCAMPS                  Lisiane, POTEAUX Christian</p>	<p><b>Suppléants</b>                  BRANQUART André, DAVIN Benoit, DESSIGNY Jocelyn,                  VALIERGUE Anne-Benoîte</p>
<p><b>Thiérache Sambre et Oise (CC)</b>  <b>Titulaires</b>                  HUYGHE Willy, WATEAU Joël</p>	<p><b>Suppléants</b>                  DRUAUX Pascal, EGRET Jean-Luc</p>
<p><b>Les Portes de Thiérache (CC)</b>  <b>Titulaire</b>                  PAGNON Jean-François</p>	<p><b>Suppléante</b>                  LORLETTE Monique</p>

**Étaient absents excusés ayant donné pouvoir, Mesdames et Messieurs les délégués :**

Françoise CHAMPENOIS donne pouvoir à Marc COUTEAU  
 Jean-Marie GONDROY donne pouvoir à Roland MORTELLI  
 Mario LIRUSSI donne pouvoir à Dominique IGNASZAK  
 Christian VUILLIOT donne pouvoir Carole RIBEIRO



**Etaient absents excusés Mesdames et Messieurs les délégués :**

Brigitte FOURNIE-TURQUIN, Nadège DELPECH, Francis PASSET, Claude JACQUIN, Benoit DAVIN, Elie BOUTROY, Virginie ARDAENS, Philippe CAMELLE, Christophe FRANCOIS, Sylvette LEICHNAM, Bruno MARCELLIN, Marc VOITURON, Julien SIMEON.

**Etaient présents en Audio et Visio conférence :**

Marie-Françoise BERTRAND, Michèle FUSELIER, Bernadette VANNOBEL, Caroline VARLET, Frédérique DRIVIERE, Nicole ALLART, Pascal DEMONT, Sylvie LELONG, Christophe ANANIE, Martine BRICOT, Harry RIVIERE, Christophe PARENT, Michel CARLIER, Martine SIMON, Yveline DELVAL, Lisiane DESCAMPS, Christian POTEAUX, Jean Marie ACCART, Michel MAGNIEZ, Roland MORTELLI, Alain RACHESBOEUF, Thérèse FERTON-HERPE, Jean VAN ISACKER, Corinne LUSTENBERGER, Willy HUYGHE, Jérôme DUVERDIER, Michel LANDERIEUX, Carlos LUCAS, Bruno DECARSIN.



## **2021-18 Traitement des déchets ménagers issus de la collecte sélective de l'ensemble des territoires des collectivités adhérentes à Valor'Aisne durant la fermeture pour travaux des sites d'Urvillers et Villeneuve Saint Germain (Marché 21-05)**

Pendant la période de juin à octobre 2021, les centres de tri des déchets ménagers de Valor'Aisne, situés à Urvillers et Villeneuve-Saint-Germain, vont faire l'objet de travaux nécessitant leur fermeture. La continuité de service devra être assurée pendant cette période.

Des conventions d'entente, définies par l'article L.5221-1 du Code Général des collectivités territoriales, sont établies entre Valor'Aisne et des opérateurs publics de traitement des déchets voisins afin de pourvoir à des besoins ponctuels de délestage. Dans le cadre des travaux décrits ci-dessus, ces conventions pourront être activées en fonction des capacités réelles de ces structures à la période visée. Cependant, elles ne permettront pas de couvrir l'intégralité du besoin. Ainsi, une consultation a été lancée pour le traitement de tout ou partie des déchets recyclables collectés par les adhérents de Valor'Aisne pendant les périodes d'arrêt des centres de tri et éventuellement le temps de leur montée en charge.

Le marché est un accord cadre multi-attributaires à bons de commande sans minimum ni maximum avec attribution des bons de commande en cascade selon les capacités de traitement résiduelles des candidats retenus.

L'accord-cadre est un dispositif qui permet de sélectionner plusieurs prestataires (5 opérateurs économiques dans le cadre de la présente consultation ou moins si le nombre de candidatures remises et/ou acceptables est inférieur à 5)



Les bons de commande seront attribués en cascade suivant les règles suivantes :

- 1- Titulaire de l'accord cadre classé 1er, dans la limite de sa capacité résiduelle de traitement,
- 2- Titulaire de l'accord cadre classé 2nd, dans la limite de sa capacité résiduelle de traitement,
- 3- Titulaire de l'accord cadre classé 3ème, dans la limite de sa capacité résiduelle de traitement,
- 4- Titulaire de l'accord cadre classé 4ème, dans la limite de sa capacité résiduelle de traitement,
- 5- Titulaire de l'accord cadre classé 5ème, dans la limite de sa capacité résiduelle de traitement.

Le marché est lancé pour une période de 9 mois reconductible 2 fois 3 mois.

La consultation a été envoyée pour publication le 25 février 2021 sur Xmarchés, BOAMP et JOUE, la date limite de réponse a été fixée au 29 mars 2021 à 12h00.

3 entreprises ont remis une offre dans les délais :

- PAPREC
- Communauté Urbaine du Grand Reims (CUGR)
- SUEZ

La Commission d'Appel d'Offres réunie le 2 avril 2021 pour analyser les offres selon les critères d'attribution précisés dans le règlement de consultation :

- **le prix des prestations : 50%** apprécié au regard des éléments indiqués dans le DEQ
- **la valeur technique : 40%** appréciée au regard du mémoire technique
- **les délais de réalisation : 10 %**

La Commission d'Appel d'Offres a décidé d'attribuer le marché aux sociétés suivantes dans l'ordre de leur classement :

- 1- SUEZ
- 2- CUGR
- 3- PAPREC

Après en avoir délibéré, et conformément à la décision de la Commission d'Appel d'Offres du 2 avril 2021, **le Comité syndical,**

- **Autorise** le Président à signer le marché avec les entreprises suivantes :
  - SUEZ :
    - ✓ Coût unitaire de 170 € HT/Tonne
  - CUGR :
    - ✓ Coût unitaire de 179 € HT/Tonne
  - PAPREC
    - ✓ Coût unitaire de 240 € HT/Tonne

Fait en séance, les jour, mois et an que dessus.

Laon, le 6 avril 2021

Le Président



Eric Delhaye



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL DU 2 AVRIL 2021

Date de convocation	24 mars 2021
Membres titulaires en exercice	68
Présents	13
Audio Visio conférence	29
Votants	42 + 4 pouvoirs
Pour : 46 Contre : 0 Abstention : 0	

L'an deux mille vingt et un, le 2 avril à quatorze heures trente, le Comité Syndical dûment convoqué, s'est réuni dans la salle de réunion de l'USEDA – Laon.  
Sous la présidence de Monsieur Eric DELHAYE.  
**Monsieur Fortunato BIANCHINI est élu secrétaire de séance.**

### 2021-19 Avenant n°1 – Marché de conception et de réalisation des travaux de modernisation des centres de tri de Valor'Aisne

**Étaient Présents Mesdames et Messieurs les délégués titulaires (ou leurs suppléants)**

<p><b>Département de l'Aisne</b> <b>Titulaires</b> BERTRAND Marie Françoise, CHAMPENOIS Françoise, FOURNIE TURQUIN Brigitte, FUSELIER Michèle, MOUFLARD Claude, VANNOBEL Bernadette, VARLET Caroline</p>	<p><b>Suppléants</b> BEAUVOIS Bruno, CARREAU Michel, ITTELET Isabelle, SAILLARD Marion, SEBASTIJAN Monique, TIMMERMAN Philippe, VANIER Frédéric,</p>
<p><b>Canton d'Oulchy le Château (CC)</b> <b>Titulaire</b> DRIVIERE Frédérique</p>	<p><b>Suppléant</b> MUZART Hervé</p>
<p><b>Chauny Tergnier La Fère (CA)</b> <b>Titulaires</b> ALLART Nicole, BIANCHINI Fortunato, DEMONT Pascal, IGNASZAK Dominique, LELONG Sylvie, LIRUSSI Marie</p>	<p><b>Suppléants</b> BRONCHAIN Bernard, CHOMBART Jean-Marie, DE ABREU Antoine, GOETZ Patricia, GONCALVES Philippe, PENE Laurent</p>
<p><b>Pays du Vermandois (CC)</b> <b>Titulaires</b> LOCQUET Jean-Pierre, PARENT Christophe, PASSET Francis, PICARD Myriam</p>	<p><b>Suppléants</b> CORNAILLE Thierry, MILHEM Jean-Luc, PASSET Xavier, ROY Sylvie</p>
<p><b>Région de Château-Thierry (CA)</b> <b>Titulaires</b> JACQUIN Claude, LARCHE Marie-Odile, MANGIN Eric, MARICOT Anne, REZZOUKI Mohamed, SCLAVON Jean-Marc</p>	<p><b>Suppléants</b> BARBIER Maryvonne, CARLIER Michel, CONTOZ Julie, FRERE Stéphane, LAZARO Patrice, SIMON Martine</p>





<p><b>Laonnois (Sirtom)</b>  <b>Titulaires</b>                  ANANIE Christophe, BRICOT Martine, BUFFET Yves,                  BUVRY Benoît, DELHAYE Eric, DUCAT Philippe, LABEL                  Béatrice, PHILIPPOT Claude, RIVIERE Harry</p>	<p><b>Suppléants</b>                  ALLUCHON Jean Maurice, CENTONZE SANDRAS                  Ambroise, DELPECH Nadège, FRAISE Mathieu, GIRARD                  Hervé, MERLO Jean Marie, PIRE Philippe, PORTAS                  Jacques, TUJEK Annie</p>
<p><b>Pays de la Serre (CC)</b>  <b>Titulaires</b>                  RIBEIRO Carole, VUILLIOT Christian</p>	<p><b>Suppléants</b>                  DUPONT Louise, GABET Grégory</p>
<p><b>des Trois Rivières (CC)</b>  <b>Titulaires</b>                  BRANQUART Marinella, DUVERDIER Jérôme,                  LANDERIEUX Michel</p>	<p><b>Suppléants</b>                  BOURGEOIS Sylvain, GREHANT Bernard, WAUTHIER Guy,</p>
<p><b>Val de l'Aisne (CC)</b>  <b>Titulaires</b>                  LUCAS Carlos, GOIN Christophe, MARCELLIN Bruno</p>	<p><b>Suppléants</b>                  CENDRA Francis, PASCARD Benoit, VOITURON Marc</p>
<p><b>Val de l'Oise (CC)</b>  <b>Titulaires</b>                  BEAUVAIS Didier, SIMEON Julien</p>	<p><b>Suppléants</b>                  DECARSIN Bruno, LESUR Christian</p>
<p><b>Du Saint-Quentinois (CA)</b>  <b>Titulaires</b>                  ACCART Jean-Marie, BERTONNET Jean-Michel,                  BOUTROY Elie, CONDRY Jean-Marie, MAGNIEZ Michel,                  MORTELLI Roland, POTE Agnès, RACHESBOEUF Alain,                  WEBER Jean-Marc</p>	<p><b>Suppléants</b>                  ARDAENS Virginie, BLONDEL Fabien, CARAMELLE                  Philippe, DEFRANCE Thierry, DESTOMBES Bernard,                  FRANCOIS Christophe, LEICHNAM Sylvette, MALLIARD                  Djamila, ROBERT Sylvie</p>
<p><b>GrandSoissons Agglomération</b>  <b>Titulaires</b>                  BEZIN Jean-Marc, COUTEAU Marc, DESUMEUR Alex,                  D'HIVER Gérard, DROUX François, FERTON HERPE                  Thérèse</p>	<p><b>Suppléants</b>                  BRASSET Xavier, COUTEAU Jean-Marie, LANGE Sébastien,                  MARCHAL Jean-Bernard, MATHAUT Dominique, REYT                  Alain</p>
<p><b>Thiérache du Centre (CC)</b>  <b>Titulaires</b>                  CHOULETTE Jérémy, RENAUX Jean-Paul, VAN ISACKER                  Jean</p>	<p><b>Suppléants</b>                  CHANTRAINE LION Maud, DUMORTIER Daniel,                  LUSTENBERGER Corinne</p>
<p><b>Retz en Valois (CC)</b>  <b>Titulaires</b>                  CANTOT Dominique, DELVAL Yveline, DESCAMPS                  Lisiane, POTEAUX Christian</p>	<p><b>Suppléants</b>                  BRANQUART André, DAVIN Benoit, DESSIGNY Jocelyn,                  VALIERGUE Anne-Benoîte</p>
<p><b>Thiérache Sambre et Oise (CC)</b>  <b>Titulaires</b>                  HUYGHE Willy, WATEAU Joël</p>	<p><b>Suppléants</b>                  DRUAUX Pascal, EGRET Jean-Luc</p>
<p><b>Les Portes de Thiérache (CC)</b>  <b>Titulaire</b>                  PAGNON Jean-François</p>	<p><b>Suppléante</b>                  LORINETTE Monique</p>

**Étaient absents excusés ayant donné pouvoir, Mesdames et Messieurs les délégués :**

Françoise CHAMPENOIS donne pouvoir à Marc COUTEAU  
 Jean-Marie GONDRIY donne pouvoir à Roland MORTELLI  
 Mario LIRUSSI donne pouvoir à Dominique IGNASZAK  
 Christian VUILLIOT donne pouvoir Carole RIBEIRO



**Etaient absents excusés Mesdames et Messieurs les délégués :**

Brigitte FOURNIE-TURQUIN, Nadège DELPECH, Francis PASSET, Claude JACQUIN, Benoît DAVIN, Elie BOUTROY, Virginie ARDAENS, Philippe CARAMELLE, Christophe FRANCOIS, Sylvette LEICHNAM, Bruno MARCELLIN, Marc VOITURON, Julien SIMEON.

**Etaient présents en Audio et Visio conférence :**

Marie-Françoise BERTRAND, Michèle FUSELIER, Bernadette VANNOBEL, Caroline VARLET, Frédérique DRIVIERE, Nicole ALLART, Pascal DEMONT, Sylvie LELONG, Christophe ANANIE, Martine BRICOT, Harry RIVIERE, Christophe PARENT, Michel CARLIER, Martine SIMON, Yveline DELVAL, Lisiane DESCAMPS, Christian POTEAUX, Jean Marie ACCART, Michel MAGNIEZ, Roland MORTELLI, Alain RACHESBOEUF, Thérèse FERTON-HERPE, Jean VAN ISACKER, Corinne LUSTENBERGER, Willy HUYGHE, Jérôme DUVERDIER, Michel LANDERIEUX, Carlos LUCAS, Bruno DECARSIN.



## **2021-19 Avenant n°1 – Marché de conception et de réalisation des travaux de modernisation des centres de tri de Valor'Aisne**

Par notification en date du 22 janvier 2021, Valor'Aisne a confié à la société VAUCHE, pour un montant de 5 259 705 € HT, la conception et la réalisation des travaux de modernisation des 2 centres de tri des collectes sélectives gérés en régie situés à Urvillers et Villeneuve-Saint-Germain.

Le marché est décomposé en 2 phases :

- **Phase A : Réalisation des prestations de conception-réalisation pour la modernisation du centre de tri d'Urvillers**, divisée en 4 étapes :
  - > Etape A1      Réalisation des études d'exécution
  - > Etape A2      Réalisation des travaux
  - > Etape A3      Essais à vide, essais en charge, mise en régime nominal
  - > Etape A4      Mise en Service Industriel
  
- **Phase B : Réalisation des prestations de conception-réalisation pour la modernisation du centre de tri de Villeneuve-Saint-Germain**, divisée en 4 étapes :
  - > Etape B1      Réalisation des études d'exécution
  - > Etape B2      Réalisation des travaux
  - > Etape B3      Essais à vide, essais en charge, mise en régime nominal
  - > Etape B4      Mise en Service Industriel

La durée prévisionnelle du marché est de 25 mois à compter de sa notification. Cette durée comprend :

- La réalisation des études de conception et d'exécution ;
- La réalisation des travaux ;
- La durée de garantie de parfait achèvement.

Les délais d'exécution sur lesquels le titulaire s'est engagé sont les suivants :

ETAPE	PRESTATION	DEMARRAGE	DELAI A COMPTER DU DEMARRAGE		Date prévisionnelle de l'envoi de démarrage
			Délai maximum	Délai garanti par le titulaire	
<b><u>Phase A : Conception et réalisation des travaux de modernisation du centre de tri d'Urvillers</u></b>					
Etape A1	Remise des études d'exécution	OS A1	150 jours	130 jours	15/01/21
Etape A2	Constat d'achèvement de travaux	OS A2	60 jours	60 jours	07/06/21
Etape A3	Fin des essais à vide, à charge et de la mise en régime nominal	OS A3	30 jours	30 jours	09/08/21
Etape A4	Mise en service industriel	OS A4	60 jours à compter de la fin de la mise en régime nominal		09/09/21



ETAPE	PRESTATION	DEMARRAGE	DELAI A COMPTER DU DEMARRAGE		Date prévisionnelle de l'envoi de démarrage
			Délai maximum	Délai garanti par le titulaire	
<b><u>Phase B : Conception et réalisation des travaux de modernisation du centre de tri de Villeneuve Saint Germain</u></b>					
Etape B1	Remise des études d'exécution	OS B1	150 jours	120 jours	15/01/21
Etape B2	Constat d'achèvement de travaux	OS B2	40 jours	40 jours	06/09/21
Etape B3	Fin des essais à vide, à charge et de la mise en régime nominal	OS B3	20 jours	20 jours	18/10/21
Etape B4	Mise en service industriel	OS B4	60 jours à compter de la fin de la mise en régime nominal		02/11/21

Toutefois, au regard des travaux à engager et à réaliser, les dates prévisionnelles de démarrage des étapes A2 et B2 doivent être modifiées. (A noter : la durée totale du marché demeure identique)

Les dates de démarrage prévisionnelles et de délai d'exécution pour ces étapes sont donc les suivants.

ETAPE	PRESTATION	DEMARRAGE	DELAI A COMPTER DU DEMARRAGE		Date prévisionnelle de l'envoi de démarrage
			Délai maximum	Délai garanti par le titulaire	
<b><u>Phase A : Conception et réalisation des travaux de modernisation du centre de tri d'Urvillers</u></b>					
Etape A1	Remise des études d'exécution	OS A1	150 jours	130 jours	15/01/21
Etape A2	Réalisation des Travaux / Constat d'achèvement de travaux	OS A2	113 jours	113 jours	15/04/21
Etape A3	Fin des essais à vide, à charge et de la mise en régime nominal	OS A3	30 jours	30 jours	09/08/21
Etape A4	Mise en service industriel	OS A4	60 jours à compter de la fin de la mise en régime nominal		09/09/21



ETAPE	PRESTATION	DEMARRAGE	DELAI A COMPTER DU DEMARRAGE		Date prévisionnelle de l'envoi de démarrage
			Délai maximum	Délai garanti par le titulaire	
<b><u>Phase B : Conception et réalisation des travaux de modernisation du centre de tri de Villeneuve Saint Germain</u></b>					
Etape B1	Remise des études d'exécution	OS B1	150 jours	120 jours	15/01/21
Etape B2	Réalisation des Travaux / Constat d'achèvement de travaux	OS B2	144 jours	144 jours	15/04/21
Etape B3	Fin des essais à vide, à charge et de la mise en régime nominal	OS B3	20 jours	20 jours	18/10/21
Etape B4	Mise en service industriel	OS B4	60 jours à compter de la fin de la mise en régime nominal		02/11/21

Après en avoir délibéré, le **Comité Syndical**

- **Autorise** le Président à signer l'avenant n°1 au marché de conception et de réalisation des travaux de modernisation des centres de tri de Valor'Aisne, et toutes les pièces s'y rapportant

Fait en séance, les jour, mois et an que dessus.

Laon, le 6 avril 2021

Le Président  
  
**Eric Delhaye**



## PROCES - VERBAL

### Élection d'un membre du Bureau Syndical en date du 2 avril 2021

Date de convocation	24 mars 2021
Membres titulaires en exercice	68
Présents	14
Audio Visio conférence	28
Votants	42 + 4 pouvoirs
Pour : 46 Contre : 0 Abstention : 0	

L'an deux mille vingt et un, le 2 avril à quatorze heures trente, le Comité Syndical dûment convoqué, s'est réuni dans la salle de réunion de l'USEDA – Laon.  
 Sous la présidence de Monsieur Eric DELHAYE.  
**Monsieur Fortunato BIANCHINI est élu secrétaire de séance.**

### Étaient Présents Mesdames et Messieurs les délégués titulaires (ou leurs suppléants)

<p><b>Département de l'Aisne</b>  <b>Titulaires</b>                  BERTRAND Marie Françoise, CHAMPENOIS Françoise, FOURNIE TURQUIN Brigitte, FUSELIER Michèle, MOUFLARD Claude, VANNOBEL Bernadette, VARLET Caroline</p>	<p><b>Suppléants</b>                  BEAUVOIS Bruno, CARREAU Michel, ITTELET Isabelle, SAILLARD Marion, SEBASTIJAN Monique, TIMMERMAN Philippe, VANIER Frédéric,</p>
<p><b>Canton d'Oulchy le Château (CC)</b>  <b>Titulaire</b>                  DRIVIERE Frédérique</p>	<p><b>Suppléant</b>                  MUZART Hervé</p>
<p><b>Chauny Terqnier La Fère (CA)</b>  <b>Titulaires</b>                  ALLART Nicole, BIANCHINI Fortunato, DEMONT Pascal, IGNASZAK Dominique, LELONG Sylvie, LIRUSSI Mario</p>	<p><b>Suppléants</b>                  BRONCHAIN Bernard, CHOMBART Jean-Marie, DE ABREU Antoine, GOETZ Patricia, GONCALVES Philippe, PENE Laurent</p>
<p><b>Pays du Vermandois (CC)</b>  <b>Titulaires</b>                  LOCQUET Jean-Pierre, PARENT Christophe, PASSET Francis, PICARD Myriam</p>	<p><b>Suppléants</b>                  CORNAILLE Thierry, MILHEM Jean-Luc, PASSET Xavier, ROY Sylvie</p>
<p><b>Région de Château-Thierry (CA)</b>  <b>Titulaires</b>                  JACQUIN Claude, LARCHE Marie-Odile, MANGIN Eric, MARICOT Anne, REZZOUKI Mohamed, SCLAVON Jean-Marc</p>	<p><b>Suppléants</b>                  BARBIER Maryvonne, CARLIER Michel, CONTOZ Julie, FRERE Stéphane, LAZARO Patrice, SIMON Martine</p>





<p><b>Laonnois (Sirtom)</b>  <b>Titulaires</b>                  ANANIE Christophe, BRICOT Martine, BUFFET Yves,                  BUVRY Benoît, DELHAYE Eric, DUCAT Philippe, LEBEL                  Béatrice, PHILIPPOT Claude, RIVIERE Harry</p>	<p><b>Suppléants</b>                  ALLUCHON Jean Maurice, CENTONZE SANDRAS                  Ambroise, DELPECH Nadège, FRAISE Mathieu, GIRARD                  Hervé, MERLO Jean Marie, PIRE Philippe, PORTAS                  Jacques, TUJEK Annie</p>
<p><b>Pays de la Serre (CC)</b>  <b>Titulaires</b>                  RIBEIRO Carole, VUILLIOT Christian</p>	<p><b>Suppléants</b>                  DUPONT Louise, GABET Grégory</p>
<p><b>des Trois Rivières (CC)</b>  <b>Titulaires</b>                  BRANQUART Marinella, DUVERDIER Jérôme,                  LANDERIEUX Michel</p>	<p><b>Suppléants</b>                  BOURGEOIS Sylvain, GREHANT Bernard, WAUTHIER                  Guy,</p>
<p><b>Val de l'Aisne (CC)</b>  <b>Titulaires</b>                  LUCAS Carlos, GOIN Christophe, MARCELLIN Bruno</p>	<p><b>Suppléants</b>                  CENDRA Francis, PASCARD Benoit, VOITURON Marc</p>
<p><b>Val de l'Oise (CC)</b>  <b>Titulaires</b>                  BEAUVAIS Didier, SIMEON Julien</p>	<p><b>Suppléants</b>                  DECARSIN Bruno, LESUR Christian</p>
<p><b>Du Saint-Quentinois (CA)</b>  <b>Titulaires</b>                  ACCART Jean-Marie, BERTONNET Jean-Michel,                  BOUTROY Elie, GONDRIY Jean-Marie, MAGNIEZ Michel,                  MORTELLI Roland, POTEI Agnès, RACHESBOEUF                  Alain, WEBER Jean-Marc</p>	<p><b>Suppléants</b>                  ARDAENS Virginie, BLONDEL Fabien, CARMELLE                  Philippe, DEFRAANCE Thierry, DESTOMBES Bernard,                  FRANCOIS Christophe, LEICHNAM Sylvette, MALLIARD                  Djamila, ROBERT Sylvie</p>
<p><b>GrandSissoons Agglomération</b>  <b>Titulaires</b>                  BEZIN Jean-Marc, COUTEAU Marc, DESUMEUR Alex,                  D'HIVER Gérard, DROUX François, FERTON HERPE                  Thérèse</p>	<p><b>Suppléants</b>                  BRASSET Xavier, COUTEAU Jean-Marie, LANGE                  Sébastien, MARCHAL Jean-Bernard, MATHAUT                  Dominique, REYT Alain</p>
<p><b>Thiérache du Centre (CC)</b>  <b>Titulaires</b>                  CHOLETTE Jérémy, RENAUX Jean-Paul,                  VAN ISACKER Jean</p>	<p><b>Suppléants</b>                  CHANTRAINE LION Maud, DUMORTIER Daniel,                  LUSTENBERGER Corinne</p>
<p><b>Retz en Valois (CC)</b>  <b>Titulaires</b>                  CANTOT Dominique, DELVAL Yveline, DESCAMPS                  Lisiane, POTEAUX Christian</p>	<p><b>Suppléants</b>                  BRANQUART André, DAVIN Benoit, DESSIGNY Jocelyn,                  VALIERGUE Anne-Benoîte</p>
<p><b>Thiérache Sambre et Oise (CC)</b>  <b>Titulaires</b>                  HUYGHE Willy, WATEAU Joël</p>	<p><b>Suppléants</b>                  DRUAUX Pascal, EGRET Jean-Luc</p>
<p><b>Les Portes de Thiérache (CC)</b>  <b>Titulaire</b>                  PAGNON Jean-François</p>	<p><b>Suppléante</b>                  LORIETTE Monique</p>

**Étaient absents excusés ayant donné pouvoir, Mesdames et Messieurs les délégués :**

Françoise CHAMPENOIS donne pouvoir à Marc COUTEAU  
 Jean-Marie GONDRIY donne pouvoir à Roland MORTELLI  
 Mario LIRUSSI donne pouvoir à Dominique IGNASZAK  
 Christian VUILLIOT donne pouvoir Carole RIBEIRO



**Etaient absents excusés Mesdames et Messieurs les délégués :**

Brigitte FOURNIE-TURQUIN, Nadège DELPECH, Francis PASSET, Claude JACQUIN, Benoit DAVIN, Elie BOUTROY, Virginie ARDAENS, Philippe CARAMELLE, Christophe FRANCOIS, Sylvette LEICHNAM, Bruno MARCELLIN, Marc VOITURON, Julien SIMEON.

**Etaient présents en Audio et Visio conférence :**

Marie-Françoise BERTRAND, Michèle FUSELIER, Bernadette VANNOBEL, Caroline VARLET, Frédérique DRIVIERE, Nicole ALLART, Pascal DEMONT, Sylvie LELONG, Christophe ANANIE, Martine BRICOT, Harry RIVIERE, Michel CARLIER, Martine SIMON, Yveline DELVAL, Lisiane DESCAMPS, Christian POTEAUX, Jean Marie ACCART, Michel MAGNIEZ, Roland MORTELLI, Alain RACHESBOEUF, Thérèse FERTON-HERPE, Jean VAN ISACKER, Corinne LUSTENBERGER, Willy HUYGHE, Jérôme DUVERDIER, Michel LANDERIEUX, Carlos LUCAS, Bruno DECARSIN.



## ELECTION D'UN MEMBRE DU BUREAU SYNDICAL

Le 15 janvier 2021, le Comité Syndical a délibéré afin d'élargir le bureau syndical et d'y ajouter un siège afin que la Communauté de communes des Portes de Thiérache, nouvel adhérent depuis le 1<sup>er</sup> mars 2021, puisse y être représentée comme tous les autres adhérents.

M Jean-François Pagnon, Président de cette collectivité et délégué titulaire, a fait acte de candidature.

Le Président, Monsieur Eric DELHAYE, propose de procéder à un vote à main levée, tel que prévu à l'article 1 du règlement intérieur du syndicat.

Cette proposition est acceptée à l'unanimité.

Monsieur Jean - François Pagnon est élu à l'unanimité et immédiatement installé.

Le Secrétaire de Séance

**Fortunato BIANCHINI**

Le Président

**Eric DELHAYE**